

N° 75-001-XIF au catalogue



L'EMPLOI ET LE REVENU EN

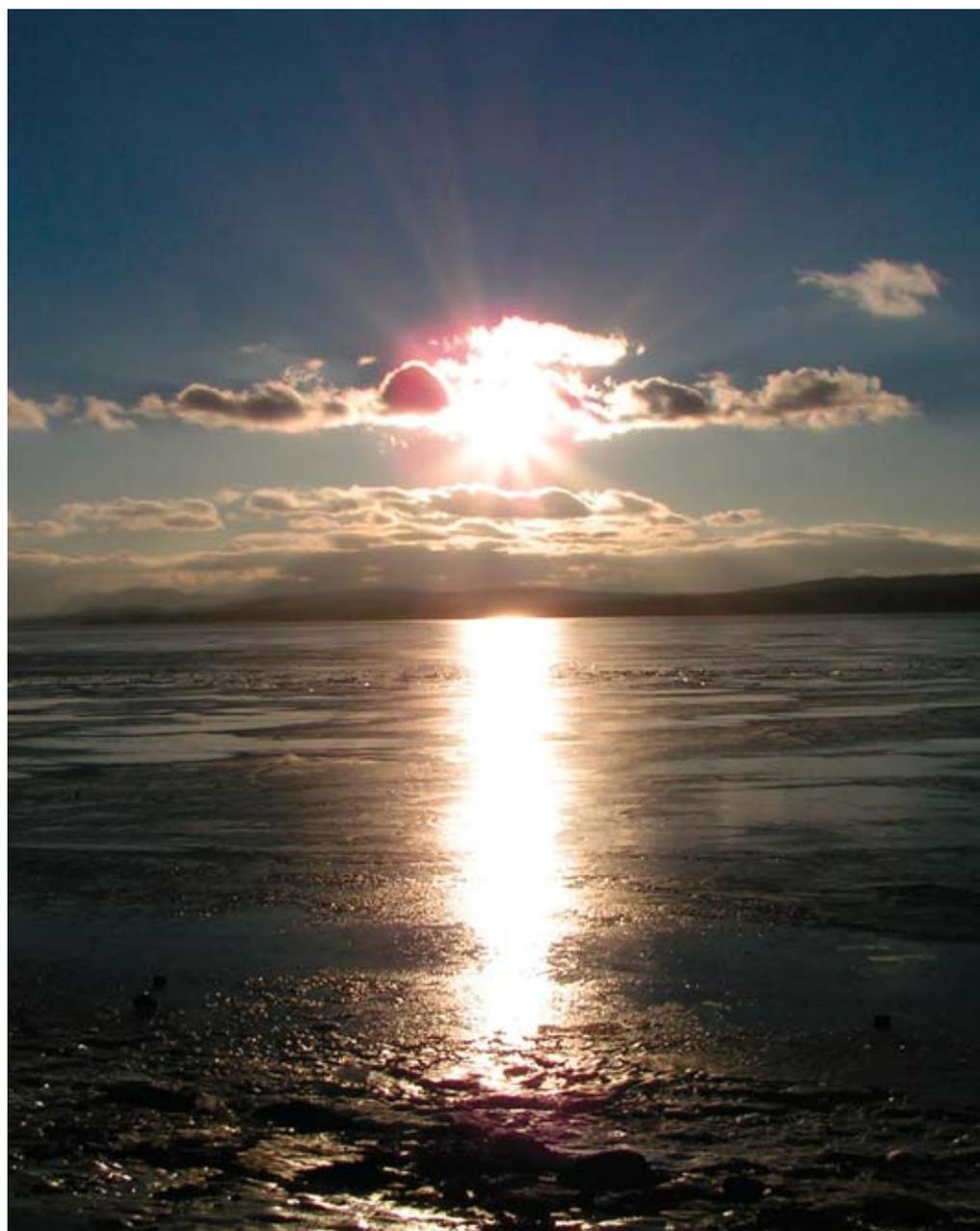
PERSPECTIVE

OCTOBRE 2006

Vol. 7, n° 10

■ L'INSTABILITÉ
DES GAINS

■ LA FORMATION À
DIFFÉRENTS ÂGES



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 170, promenade du Pré Tunney, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, (Ontario), K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4628; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 75-001-XIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Nos produits et services.

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1800 263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.

L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2006. ISSN : 1492-4978.

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s).

Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, 100, promenade du Pré Tunney, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

■ L'instabilité des gains

- L'instabilité des gains varie considérablement et est beaucoup plus élevée chez les familles du tiers inférieur de l'échelle des revenus d'emploi que chez celles du tiers supérieur.
- Les transferts gouvernementaux atténuent considérablement les pertes de revenu et réduisent ainsi l'instabilité du revenu. Le système d'impôt progressif accentue cette réduction en limitant à la fois les gains et les pertes liés au revenu.
- L'aide sociale semble être le facteur le plus important en matière de réduction de l'instabilité du revenu chez les mères seules de tous les groupes d'âge.
- Parmi les personnes seules ayant eu des gains positifs pendant les six années d'une période à l'étude, l'assurance-emploi contribuait beaucoup plus à la réduction de l'instabilité que l'aide sociale.

■ La formation à différents âges

- En 2002, près du tiers des employés de 25 à 64 ans ont participé à la formation régulière en cours d'emploi.
- Les travailleurs de 55 à 64 ans sont moins nombreux que ceux de 25 à 34 ans à suivre une formation. Ils y consacrent aussi moins de temps (60 heures, contre 190 respectivement). Mais un plus grand nombre de travailleurs plus âgés ont participé en 2002 qu'en 1997, d'où une hausse de leurs heures de formation.
- En général, les travailleurs ayant un diplôme d'université ont plus tendance à suivre une formation que ceux ayant un diplôme d'études secondaires ou un niveau inférieur. Il en est de même chez les travailleurs dont le revenu du ménage est élevé, comparés à ceux dont le revenu du ménage est bas.
- Sur 10 travailleurs ayant suivi une formation, sept ont reçu un certain soutien de l'employeur. Les chances de recevoir ce soutien sont significativement plus faibles chez les travailleurs plus âgés et ceux ayant un niveau de scolarité universitaire. Par contre, ces chances sont meilleures pour les travailleurs à temps plein, les syndiqués, et les travailleurs ayant une plus longue ancienneté.

Perspective

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu
de Statistique Canada

Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (N° 75-001-XPF au catalogue).



Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*



ENVOYEZ À

Statistique Canada
Division des finances
100, promenade du
Pré Tunney, 6^e étage
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6



TÉLÉPHONE

1 800 267-6677

Mentionnez PF026100



TÉLÉCOPIEUR

1 877 287-4369
(613) 951-0581



COURRIEL

Infostats@statcan.ca

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

Veillez débiter mon compte :

MasterCard VISA American Express

N° de carte _____ Date d'expiration _____

Signature _____

Détenteur de carte (*en majuscules s.v.p.*) _____

Paiement inclus _____ \$

Signature de la personne autorisée _____

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	63,00		
2 ans	100,80		
3 ans	132,30		

Total			
TPS (6%)			
TVP en vigueur			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
Total général			

Nom _____

Entreprise _____ Service _____

Adresse _____ Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 6 % et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI _____ et leur code de référence RI _____

Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché.

Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions ou des études de marché , cochez la case correspondante.

BON DE COMMANDE



Statistique Canada / Statistics Canada

Canada

L'instabilité des gains

René Morissette et Yuri Ostrovsky

La stabilité du flux des gains sous-tend de nombreux aspects de la vie. Un emploi continu permet aux jeunes de quitter le domicile familial et d'envisager de fonder une famille. Parallèlement, l'accès au crédit peut permettre l'achat d'une maison ou d'une voiture. L'horizon de planification s'allonge de sorte que les placements et les économies sont plus susceptibles de faire partie du budget du ménage. Toute instabilité des gains peut nuire à la réalisation de ces projets, et accroître l'anxiété et le stress des personnes et des membres de leur famille.

La présence de plusieurs personnes gagnant un revenu au sein d'une famille peut atténuer les perturbations au chapitre des gains. Toutefois, une minorité importante de Canadiens ne se marient pas ou divorcent (ou deviennent veufs), et nombre d'entre eux deviennent des parents seuls. Les parents seuls et les personnes seules sont peut-être plus vulnérables aux effets de l'instabilité du revenu, étant donné qu'ils disposent d'un moins grand nombre d'options pour niveler leur revenu. Presque le quart des mères seules occupées (la grande majorité des parents seuls) avaient de faibles gains hebdomadaires en 2000 (Chung, 2004)¹. Les heures de travail rigides, les longues distances de navettage et, dans certaines collectivités, l'absence de services de garde peuvent affecter les parents seuls. Ces facteurs et les contraintes générales liées à la monoparentalité sont susceptibles de réduire les perspectives d'emploi des parents seuls et d'augmenter la probabilité qu'ils connaissent une instabilité de leurs gains. Plus de la moitié des parents seuls peu rémunérés vivent dans des familles à faible revenu, bien que la situation des mères seules se soit améliorée en 2000 par rapport à 1980².

Les auteurs sont au service de la Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail. On peut joindre René Morissette au 613-951-3608, et Yuri Ostrovsky au 613-951-4229 ou les deux à perspective@statcan.ca.

Tableau 1 Instabilité des gains

	1984 à 1989	1994 à 1999	1999 à 2004	Variation
Familles biparentales				%
Âge du mari				
25 à 29 ans	0,17	0,19	0,19	11,8**
30 à 34 ans	0,15	0,16	0,17	13,3**
35 à 39 ans	0,15	0,15	0,15	0,0
40 à 44 ans	0,15	0,15	0,15	0,0
45 à 49 ans	0,17	0,17	0,16	-5,9
Parents seuls				
Hommes				
25 à 29 ans	0,25	0,32	0,25	0,0
30 à 34 ans	0,19	0,25	0,27	42,1**
35 à 39 ans	0,19	0,19	0,22	15,8
40 à 44 ans	0,18	0,18	0,19	5,6
45 à 49 ans	0,19	0,19	0,18	-5,3
Femmes				
25 à 29 ans	0,31	0,35	0,39	25,8**
30 à 34 ans	0,26	0,29	0,32	23,1**
35 à 39 ans	0,24	0,25	0,26	8,3**
40 à 44 ans	0,23	0,21	0,22	-4,3
45 à 49 ans	0,22	0,19	0,21	-4,5
Seuls				
Hommes				
25 à 29 ans	0,26	0,25	0,24	-7,7
30 à 34 ans	0,23	0,21	0,21	-8,7
35 à 39 ans	0,19	0,19	0,18	-5,3
40 à 44 ans	0,18	0,18	0,17	-5,6
45 à 49 ans	0,19	0,19	0,18	-5,3
Femmes				
25 à 29 ans	0,21	0,22	0,21	0,0
30 à 34 ans	0,16	0,17	0,18	12,5**
35 à 39 ans	0,15	0,16	0,17	13,3**
40 à 44 ans	0,15	0,15	0,16	6,7 *
45 à 49 ans	0,15	0,17	0,17	13,3**

* La différence entre 1999-2004 et 1984-1989 est positive et significative au niveau de 5 %.

** La différence entre 1999-2004 et 1984-1989 est positive et significative au niveau de 1 %.

Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales

Les personnes seules sont aussi vulnérables à l'instabilité des gains, particulièrement celles âgées de moins de 40 ans qui ont un faible revenu. En 2000, 22 % des

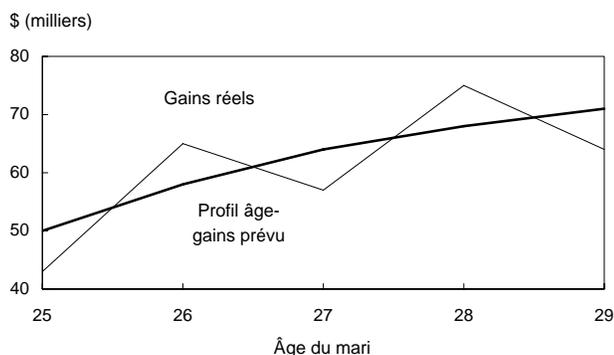
hommes et 31 % des femmes âgés de moins de 40 ans étaient des travailleurs peu rémunérés. Plus de 80 % des femmes seules peu rémunérées appartenaient aussi à la catégorie à faible revenu, comparativement à 14 % des femmes mariées peu rémunérées. La proportion d'hommes seuls peu rémunérés en situation de faible revenu était légèrement inférieure (78 %) [Chung, 2004].

Ces chiffres laissent supposer que les parents seuls et les personnes seules sont aussi susceptibles de connaître une plus grande insécurité financière. La présente étude compare les parents seuls et les personnes seules avec les familles biparentales au cours des deux dernières décennies. Le rôle des transferts gouvernementaux et des prestations familiales au chapitre de la réduction de l'instabilité des gains est aussi examiné.

Instabilité des gains

L'instabilité des gains est mesurée par les mouvements à la hausse ou à la baisse à court terme des gains d'une personne ou d'une famille par rapport à une moyenne à plus long terme (graphique A). Les analyses figurant dans cet article décrivent les variations annuelles par rapport à une moyenne de six ans ajustée selon les tendances dans le temps pour un groupe précis (voir *Source des données et définitions*). Toutes les tranches d'âge se rapportent à l'âge de la personne (ou du mari dans le cas des couples) au début de chaque période de six ans.

Graphique A L'instabilité des gains mesure l'écart des gains annuels réels par rapport à une moyenne à plus long terme



Source : Données hypothétiques aux fins d'illustration seulement

Familles biparentales

La mesure de l'instabilité des gains des familles biparentales comporte peu d'indications d'une augmentation généralisée de l'instabilité au cours des 20 dernières années (tableau 1). Dans les familles où le mari est âgé de 25 à 34 ans, l'instabilité a augmenté d'environ 12 % à 13 %, tandis que dans le cas des couples plus âgés, elle est demeurée inchangée ou a légèrement diminué. (Dans les couples où le mari est âgé de 45 à 49 ans, elle a diminué d'environ 6 % dans les faits.) Les familles biparentales ont connu la plus faible instabilité des gains, et cette situation est demeurée à peu près inchangée depuis la fin des années 1980.

Une faible augmentation de l'instabilité des gains entre 1984-1989 et 1999-2004 est ressortie pour tous les groupes d'âge de moins de 40 ans du tiers supérieur des personnes gagnant un revenu (tableau 2). Toutefois, à peu près aucun changement n'a touché le tiers inférieur et intermédiaire chez les familles où le mari est âgé de 35 ans et plus, tandis qu'une faible hausse a été notée chez les familles plus jeunes.

Parents seuls

En général, l'instabilité des gains est plus grande chez les parents seuls que dans les autres catégories de familles. La grande majorité des parents seuls (environ 90 %) sont des mères, qui ont une capacité limitée de stabiliser le flux de leurs gains. Il n'est pas étonnant de constater que l'instabilité des gains est particulièrement élevée chez les mères seules, et qu'elle s'est accrue au cours des deux dernières décennies (graphique B). Même si les écarts dans l'instabilité des gains diffèrent considérablement selon l'âge, l'instabilité chez les jeunes mères (âgées de 25 à 34 ans) a augmenté de presque un quart, des hausses équivalentes ayant été enregistrées entre la fin des années 1980 et les années 1990, et la fin des années 1990 et le début des années 2000. Les hommes seuls et les pères seuls ont connu à peu près le même niveau d'instabilité des gains dans les années 1980 et les années 1990. Toutefois, entre les périodes de 1984 à 1989 et de 1999 à 2004, l'instabilité a augmenté dans le cas des pères seuls âgés de 30 à 34 ans, mais non chez les hommes seuls.

On observe la plus grande instabilité des gains chez les mères seules âgées de 25 à 29 ans du tiers inférieur des personnes gagnant un revenu. L'écart annuel moyen par rapport aux gains moyens de ce groupe a atteint 58 points log pour la période de 1999 à 2004, ce qui est supérieur à l'écart enregistré dans les années 1980 et les années 1990. En fait, l'augmentation de l'instabilité entre les périodes de 1984 à 1989 et de 1999 à 2004 a

Source des données et définitions

La présente étude utilise une version à 10 % de la banque de **Données administratives longitudinales (DAL)** de Statistique Canada, qui est fondée sur des données fiscales. Les fichiers de la banque DAL comprennent des renseignements détaillés sur le revenu des particuliers et des familles dans le cas des personnes qui ont produit une déclaration de revenus entre 1982 et 2004 (dernière année disponible au moment de la rédaction de l'étude). Un échantillon à 20 % de tous les déclarants est sélectionné de façon aléatoire, et les personnes demeurent dans l'échantillon tant et aussi longtemps qu'elles figurent dans le Fichier sur la famille T1 (T1FF). Les familles de recensement sont constituées à partir des données personnelles fournies par les déclarants au sujet des autres membres de leur famille. Les déclarants sont reliés à leur conjoint (marié ou en union libre) grâce au numéro d'assurance sociale du conjoint, ou encore à un appariement de l'âge, du sexe, de l'adresse et de l'état matrimonial. La taille et la richesse des données sur le revenu que comprend la banque DAL ainsi que le fait que cette banque repose sur des panels la rendent très intéressante pour les études portant sur l'inégalité et l'instabilité du revenu. La gamme limitée de variables démographiques qu'elle comporte constitue la lacune la plus importante.

Trois ensembles de parents seuls et de personnes seules âgés de 25 à 49 ans ont été déterminés : ceux qui ont produit une déclaration de revenus chaque année de 1984 à 1989, de 1994 à 1999, ou de 1999 à 2004. Seules les personnes dont la situation familiale n'a pas changé au cours de la période de six ans pendant laquelle elles faisaient partie de l'échantillon ont été prises en compte. De même, les familles biparentales où le mari est âgé de 25 à 49 ans et où la situation familiale n'a pas changé ont été déterminées. Cela permet de mettre l'accent sur l'instabilité des gains découlant de la situation du marché du travail, par opposition aux événements démographiques. Par ailleurs, les familles ayant un revenu d'emploi autonome ont été exclues afin de mesurer l'instabilité liée à un emploi rémunéré seulement.

Tous les chiffres se rapportant aux gains, au revenu et aux transferts ont été convertis en dollars de 2004 selon l'indice des prix à la consommation.

L'un des enjeux importants consistait à déterminer s'il fallait exclure les familles ayant eu des gains nuls pendant une ou plusieurs années. Le fait d'exiger des gains positifs pour les six années réduit de façon significative la taille de l'échantillon, particulièrement dans le cas des parents seuls, mais cela a comme avantage de permettre l'utilisation du logarithme des gains. L'hypothèse selon laquelle les familles ayant eu des gains nuls pendant une ou plusieurs des années ne sont pas systématiquement différentes est certainement une hypothèse forte.

Il existe une autre option, à savoir accepter les gains nuls pour une ou plusieurs années et analyser un modèle de niveaux de gains (par opposition au logarithme des gains). Afin de vérifier la robustesse des résultats principaux, on a utilisé un échantillon plus large comprenant les gains annuels nuls pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans au cours de la période de six ans.

Dans l'analyse de l'effet du système d'impôt progressif et des transferts gouvernementaux, un faible pourcentage des familles ayant un revenu du marché non positif est aussi supprimé.

Afin de déterminer comment l'instabilité des gains varie selon l'âge et la répartition des gains, les familles biparentales, les parents seuls et les personnes seules sont divisés en cinq groupes d'âge (de 25 à 29 ans, de 30 à 34 ans, de 35 à 39 ans, de 40 à 44 ans et de 45 à 49 ans) et en tiers pour ce qui est du revenu d'emploi. Les familles biparentales sont

regroupées selon l'âge du mari. Les tiers découlant de la répartition du revenu d'emploi sont fondés sur la moyenne des gains familiaux au cours d'une période de six ans.

L'un des aspects importants de l'atténuation de l'instabilité des gains est le rôle que jouent les transferts gouvernementaux, et plus particulièrement, l'assurance-emploi (a.-e.) et l'aide sociale. Malheureusement, la variable de l'aide sociale n'est disponible qu'à partir de 1992. De plus, l'a.-e. a connu des changements majeurs en 1993, qui ont considérablement réduit le nombre de personnes admissibles aux prestations. Ainsi, dans l'analyse liée au rôle des différents mécanismes de nivellement (y compris les transferts gouvernementaux), seules les périodes de 1994 à 1999 et de 1999 à 2004 sont utilisées.

La première étape consiste à supposer que le logarithme des gains est produit par un modèle à effets aléatoires :

$$y_{it} = f(\text{age}_i) + e_i + u_{it}$$

où f est une fonction quadratique de l'âge. Le modèle suppose un profil commun âge-logarithme des gains, mais permet différentes coordonnées à l'origine e_i pour chaque famille (les hypothèses du modèle à effets aléatoires type s'appliquent aussi). Le dernier élément du modèle est lié à des gains transitoires (voir Gottschalk et Moffitt, 1994; Beach, Finnie et Gray, 2003; Morissette et Ostrovsky, 2005). L'estimation de \hat{u}_{it} et le calcul de $\overline{\text{Var}}(\hat{u}_{it})$ fournissent une estimation simple de l'instabilité des gains au niveau de la personne ou de la famille. Une autre mesure de la dispersion envisagée est l'écart absolu moyen (MAD) par rapport à la moyenne :

MAD comporte une interprétation intuitive simple : l'écart moyen (en pourcentage) des gains réels par rapport aux gains prévus.

$$\overline{MAD}_i = \left(\frac{1}{N} \right) \sum_{i=1}^N \left[\left(\frac{1}{T} \right) \sum_{t=1}^T |\hat{u}_{it}| \right]$$

Pour vérifier la robustesse des résultats, les gains familiaux sont aussi estimés : $y_{it}^* = f(\text{age}_i) + e_i^* + u_{it}^*$, où y_{it}^* correspond aux gains familiaux (par opposition au logarithme des gains). L'écart absolu moyen est alors calculé au moyen de

$$\overline{MAD}_i^* = \left(\frac{1}{N} \right) \sum_{i=1}^N \left[\left(\frac{1}{T \cdot \bar{y}_i} \right) \sum_{t=1}^T |\hat{u}_{it}^*| \right]$$

où \bar{y}_i correspond aux gains familiaux moyens au cours de la période de six ans. À noter que \overline{MAD}_i^* doit être rééchélonné par \bar{y}_i , afin de tenir compte des écarts dans les niveaux de gains entre les familles. (Les résultats du dernier modèle sont disponibles auprès des auteurs.) Même si \overline{MAD}_i et \overline{MAD}_i^* sont calculés pour l'échantillon limité aux gains positifs, \overline{MAD}_i^* sert aussi à analyser l'échantillon qui comprend les gains nuls.

L'analyse de l'instabilité et des effets des transferts gouvernementaux et du régime fiscal fait non seulement ressortir les niveaux globaux d'instabilité, mais aussi les écarts dans l'instabilité entre le tiers inférieur et le tiers supérieur de la répartition des gains. L'instabilité pour le tiers supérieur des personnes gagnant un revenu fournit un repère raisonnable pour évaluer comment se débrouillent les familles du tiers inférieur et pour déterminer dans quelle mesure les transferts et l'impôt atténuent l'instabilité de leurs gains. L'instabilité relative des gains (ou l'instabilité relative du revenu) est définie comme le ratio du tiers inférieur au tiers supérieur.

L'instabilité relative est utilisée dans l'analyse du rôle des différents facteurs qui ont des répercussions sur l'instabilité des gains des parents seuls et des personnes seules³.

Tableau 2 Instabilité des gains selon le revenu d'emploi

	1984 à 1989			1994 à 1999			1999 à 2004		
	Tiers infé-rieur	Tiers supé-rieur	Ratio	Tiers infé-rieur	Tiers supé-rieur	Ratio	Tiers infé-rieur	Tiers supé-rieur	Ratio
Familles biparentales									
Âge du mari									
25 à 29 ans	0,25	0,12	2,08	0,28	0,13	2,15	0,28	0,14	2,00**
30 à 34 ans	0,23	0,11	2,09	0,25	0,11	2,27	0,25	0,13	1,92**
35 à 39 ans	0,22	0,11	2,00	0,23	0,11	2,09	0,22	0,12	1,83**
40 à 44 ans	0,22	0,11	2,00	0,23	0,10	2,30	0,21	0,11	1,91**
45 à 49 ans	0,24	0,13	1,85	0,25	0,11	2,27	0,23	0,12	1,92**
Parents seuls									
Hommes									
25 à 29 ans	0,42	0,11	3,82	0,55	0,11	5,00	0,33	0,08	4,13**
30 à 34 ans	0,34	0,11	3,09	0,40	0,12	3,33	0,47	0,13	3,62**
35 à 39 ans	0,37	0,09	4,11	0,31	0,10	3,10	0,36	0,11	3,27**
40 à 44 ans	0,31	0,11	2,82	0,30	0,09	3,33	0,30	0,12	2,50**
45 à 49 ans	0,31	0,13	2,38	0,30	0,11	2,73	0,28	0,12	2,33**
Femmes									
25 à 29 ans	0,50	0,13	3,85	0,52	0,17	3,06	0,58	0,21	2,76**
30 à 34 ans	0,46	0,11	4,18	0,48	0,13	3,69	0,51	0,14	3,64**
35 à 39 ans	0,41	0,12	3,42	0,43	0,10	4,30	0,43	0,12	3,58**
40 à 44 ans	0,35	0,13	2,69	0,37	0,10	3,70	0,38	0,11	3,45**
45 à 49 ans	0,32	0,16	2,00	0,31	0,11	2,82	0,35	0,12	2,92**
Seuls									
Hommes									
25 à 29 ans	0,43	0,12	3,58	0,41	0,14	2,93	0,37	0,15	2,47**
30 à 34 ans	0,40	0,09	4,44	0,36	0,10	3,60	0,34	0,12	2,83**
35 à 39 ans	0,34	0,09	3,78	0,33	0,09	3,67	0,30	0,11	2,73**
40 à 44 ans	0,33	0,08	4,13	0,32	0,09	3,56	0,28	0,10	2,80**
45 à 49 ans	0,33	0,08	4,13	0,34	0,10	3,40	0,29	0,11	2,64**
Femmes									
25 à 29 ans	0,36	0,10	3,60	0,35	0,12	2,92	0,32	0,12	2,67**
30 à 34 ans	0,30	0,08	3,75	0,29	0,09	3,22	0,30	0,10	3,00**
35 à 39 ans	0,28	0,07	4,00	0,29	0,08	3,63	0,29	0,09	3,22**
40 à 44 ans	0,27	0,07	3,86	0,29	0,07	4,14	0,28	0,09	3,11**
45 à 49 ans	0,29	0,06	4,83	0,31	0,08	3,88	0,30	0,08	3,75**

** Les différences entre le tiers inférieur et le tiers supérieur en 1999-2004 sont positives et significatives au niveau de 1 %.

Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales

été plus élevée que pour tout autre groupe d'âge de cette catégorie de gains (environ 16 %). De plus, dans le cas des mères seules âgées de moins de 35 ans, l'instabilité a augmenté pour toutes les catégories de gains, y compris le tiers supérieur, où elle a connu une hausse de 60 % pour les mères seules âgées de 25 à 29 ans. Le tableau est toutefois très différent pour les mères seules plus âgées. Dans le cas de celles âgées

de 40 ans et plus, l'augmentation de l'instabilité n'a touché que le tiers inférieur, et l'ampleur de la hausse a été beaucoup plus faible. Dans les deux autres catégories de gains, l'instabilité a soit diminué ou est demeurée inchangée.

Une conclusion ressort, à savoir que l'instabilité des gains des mères seules du tiers inférieur est, dans certains cas, plus de deux fois plus élevée que celle des familles

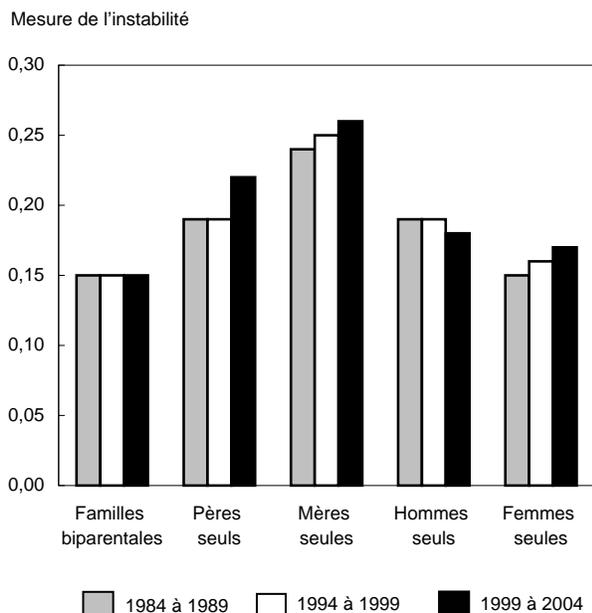
biparentales. Par exemple, dans le groupe des 35 à 39 ans, pour la période de 1999 à 2004, l'instabilité des gains des familles biparentales était de 0,22, tandis qu'elle se chiffrait à 0,43 pour les mères seules (graphique C). Par contre, dans le tiers supérieur des personnes gagnant un revenu, les deux groupes ont enregistré la même instabilité (soit 0,12). Dans le tiers inférieur de la répartition des gains, l'instabilité des gains pose de toute évidence un problème beaucoup plus grave pour les parents seuls que pour les familles biparentales.

Non seulement l'instabilité des gains des jeunes parents seuls est-elle beaucoup plus grande que celle des familles biparentales, mais l'écart entre les personnes qui gagnent un revenu et qui sont au sommet et au bas de la répartition des gains est aussi beaucoup plus important. Le ratio de l'instabilité relative se situait à près de deux pour les jeunes familles biparentales pour la période de 1999 à 2004, comparativement à presque trois pour les jeunes mères seules de 1999 à 2004, et à presque quatre de 1984 à 1989. Toutefois, pour la période de 1984 à 1989, l'instabilité relative des gains des mères seules diminuait avec l'âge, alors que ce n'était plus le cas pour la période de 1999 à 2004.

Personnes seules

Tout comme les parents seuls, les personnes seules sont vraisemblablement plus touchées sur le plan financier par la perte de leur emploi que les familles biparentales, qui peuvent compter sur deux revenus. Par contre, les personnes seules sont peut-être plus souples que les parents seuls lorsqu'il s'agit de choisir leur lieu de travail et leurs heures de travail. Il n'est pas étonnant de constater que l'instabilité des gains des femmes seules est

Graphique B L'instabilité des gains a été la plus élevée chez les mères seules de 35 à 39 ans au cours des trois périodes



Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales

plus faible que celle des mères seules, mais généralement plus élevée que celle des familles biparentales. Même si les hommes seuls de moins de 35 ans connaissent une instabilité des gains quelque peu plus élevée que les femmes seules pour les trois groupes de revenu, la dynamique de leur instabilité est assez différente. Dans l'ensemble, l'instabilité des gains des hommes a diminué au cours des deux dernières décennies, quoique modestement, mais a augmenté pour les femmes seules âgées de 30 ans et plus.

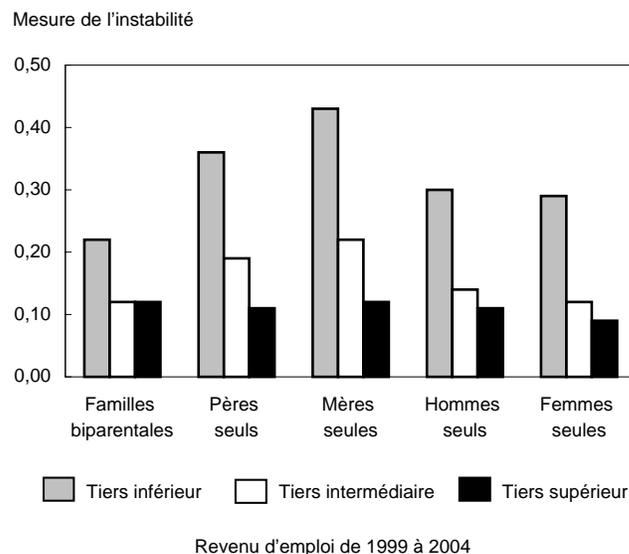
La ventilation des tendances selon le revenu d'emploi montre que la baisse globale de l'instabilité des gains des hommes rend compte principalement de l'instabilité plus faible des gains dans le tiers inférieur (pour tous les groupes d'âge). Dans le tiers intermédiaire, l'instabilité est demeurée à peu près inchangée, alors qu'elle a augmenté pour tous les groupes d'âge du tiers supérieur. De même, la hausse de l'instabilité des gains chez les femmes seules n'a, en aucun cas, été généralisée. Chez les femmes âgées de 30 ans et plus du tiers

inférieur des gains, elle est demeurée à peu près inchangée, la majeure partie de l'augmentation ayant touché les tiers intermédiaire et supérieur. Par conséquent, l'instabilité relative des gains était moins grande de 1999 à 2004 que de 1984 à 1989 pour les femmes seules de tous les groupes d'âge.

Dans l'ensemble, la dynamique de l'instabilité des gains au Canada au cours des 20 dernières années présente un tableau relativement complexe, sans indication d'une augmentation généralisée. L'instabilité des gains varie considérablement selon le groupe d'âge et le niveau de revenu dans les deux directions (à la hausse ou à la baisse) et en importance (grandeur), et elle est la plus faible chez les familles biparentales et la plus élevée chez les mères seules, particulièrement les jeunes. Dans le cas des hommes seuls, elle a diminué ces dernières années, mais elle continue d'être quelque peu supérieure à celle des femmes seules.

L'instabilité des gains varie considérablement selon le revenu d'emploi et est beaucoup plus élevée chez les familles du tiers inférieur des personnes gagnant un

Graphique C L'instabilité des gains chez les 35 à 39 ans était, de façon significative, plus grande dans le groupe inférieur des gains



Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales

revenu que chez celles du tiers supérieur. La différence de grandeur varie selon le groupe d'âge et la catégorie de famille, mais il est juste de dire que pour les familles biparentales, le ratio de l'instabilité des gains du tiers inférieur au tiers supérieur est généralement plus faible, principalement en raison de l'instabilité moins grande dans le tiers inférieur.

Il est important de se rappeler que ces résultats concernent un sous-échantillon de familles et de personnes qui ont eu des gains positifs pendant les six années. Les résultats pour un échantillon plus large comprenant des familles n'ayant pas eu de gains pendant certaines de ces années sont abordés ci-après.

Impôt, transferts gouvernementaux et instabilité du revenu

L'assurance-emploi (a.-e.) et l'aide sociale compensent en partie les pertes de gains liées à la perte d'un emploi. Combinées aux transferts gouvernementaux sous forme de crédits d'impôt remboursables et de la prestation fiscale pour enfants, elles compensent dans une large mesure les pertes de revenu et réduisent par conséquent la volatilité du revenu. Le système d'impôt progressif réduit aussi la volatilité du revenu en limitant l'incidence des gains et des pertes au chapitre du revenu. La présente section porte sur les répercussions supplémentaires du régime fiscal et du système de transferts sur l'instabilité des gains et du revenu.

Familles biparentales

Les écarts dans l'instabilité des gains entre les groupes de revenu supérieur et inférieur au cours de la période de 1999 à 2004 ont peu changé par rapport à 1994-1999 pour les familles biparentales. Dans tous les groupes d'âge, l'instabilité était plus élevée dans une proportion d'au moins 90 % dans le tiers inférieur que dans le tiers supérieur (tableau 3). Les écarts dans l'instabilité du revenu du marché étaient légèrement plus faibles, mais ils étaient quand même de l'ordre de 73 % à 83 % pour tous les groupes en 1999-2004.

L'a.-e. réduit l'instabilité pour toutes les familles du tiers inférieur. En fait, c'est l'a.-e. qui a l'effet modérateur le plus important chez les couples plus jeunes (mari âgé de 25 à 29 ans). Contrairement aux autres groupes d'âge, toutefois, l'effet de l'a.-e. dans ce groupe d'âge est également important dans le groupe de revenu supérieur. C'est donc dire que l'écart entre la base et le sommet dans l'instabilité du revenu du marché plus l'a.-e. est plus grand pour les familles de ce groupe d'âge que pour toutes les autres.

L'effet de l'aide sociale semble être quelque peu plus marqué chez les jeunes couples (25 à 34 ans) que chez les plus âgés. Toutefois, l'aide sociale réduit considérablement à la fois l'instabilité et les écarts dans l'instabilité entre les revenus inférieurs et supérieurs pour *tous* les groupes d'âge. L'aide sociale a un effet plus marqué sur l'instabilité relative parce qu'elle n'a à peu près pas d'effet sur les familles biparentales du tiers supérieur des revenus.

Par contre, le rôle des crédits d'impôt au chapitre de la réduction de l'instabilité du revenu semble être limité. Le seul groupe pour lequel les crédits d'impôt jouent un rôle est celui des jeunes familles (mari âgé de 25 à 29 ans).

Au cours de la période de 1999 à 2004, les prestations familiales ont aussi entraîné une baisse de l'instabilité du revenu d'emploi, particulièrement chez les familles de la tranche des 30 à 44 ans, les plus susceptibles d'avoir de jeunes enfants. Pour elles, les prestations familiales ont eu l'effet le plus marqué sur la réduction des écarts entre les groupes de revenu inférieur et supérieur, entraînant une baisse de l'instabilité relative d'environ 20 points log. Pour les groupes des 35 à 39 ans et des 40 à 44 ans, la réduction de l'instabilité dans le tiers inférieur a aussi été considérable.

Dans le cas du tiers inférieur des personnes gagnant un revenu, l'instabilité du revenu total était plus faible dans une proportion de 25 % à 36 % que l'instabilité du revenu du marché⁴. Autrement dit, les transferts gouvernementaux ont réduit d'au moins un quart l'instabilité du revenu du marché pour les familles biparentales, et de plus d'un tiers pour celles où le mari avait moins de 35 ans. Pour tous les groupes d'âge, l'instabilité relative du revenu était de 1,45 ou moins, et pour celui des 30 à 34 ans, elle n'était que de 1,27. L'a.-e., l'aide sociale et les autres transferts gouvernementaux ont fait passer le ratio des gains du tiers inférieur à ceux du tiers supérieur d'environ 1,73-1,83 à 1,27-1,45, selon l'âge. Dans le cas des familles du tiers inférieur, l'instabilité du revenu total (avant impôt) était inférieure dans une proportion de 33 % à 42 % à l'instabilité des gains.

Enfin, le régime fiscal réduit aussi l'instabilité. Par comparaison avec l'instabilité du revenu du marché, la réduction combinée après transferts et impôt était de 30 % à 44 % et, comparativement à l'instabilité des gains, de 38 % à 48 %.

Tableau 3 Instabilité du revenu et systèmes fiscal et de transferts pour les familles biparentales

	1994 à 1999			1999 à 2004		
	Tiers inférieur	Tiers supérieur	Ratio	Tiers inférieur	Tiers supérieur	Ratio
25 à 29 ans						
Gains	0,27	0,12	2,25	0,27	0,14	1,93**
Revenu du marché	0,25	0,12	2,08	0,25	0,14	1,79**
+Assurance-emploi	0,20	0,11	1,82	0,21	0,11	1,91**
+Aide sociale	0,18	0,11	1,64	0,19	0,11	1,73**
+Crédit d'impôt	0,17	0,11	1,55	0,18	0,11	1,64**
+Prestation familiale	0,16	0,11	1,45	0,17	0,11	1,55**
Revenu total	0,15	0,11	1,36	0,16	0,11	1,45**
Après impôt	0,13	0,10	1,30	0,14	0,10	1,40**
Ajusté ¹	0,14	0,12	1,17	0,15	0,13	1,15**
30 à 34 ans						
Gains	0,24	0,11	2,18	0,24	0,12	2,00**
Revenu du marché	0,23	0,11	2,09	0,22	0,12	1,83**
+Assurance-emploi	0,18	0,10	1,80	0,19	0,11	1,73**
+Aide sociale	0,16	0,10	1,60	0,17	0,11	1,55**
+Crédit d'impôt	0,16	0,10	1,60	0,17	0,11	1,55**
+Prestation familiale	0,14	0,10	1,40	0,15	0,11	1,36**
Revenu total	0,14	0,10	1,40	0,14	0,11	1,27**
Après impôt	0,12	0,09	1,33	0,13	0,10	1,30**
Ajusté ¹	0,13	0,10	1,30	0,13	0,11	1,18**
35 à 39 ans						
Gains	0,23	0,10	2,30	0,22	0,11	2,00**
Revenu du marché	0,21	0,10	2,10	0,20	0,11	1,82**
+Assurance-emploi	0,17	0,09	1,89	0,17	0,10	1,70**
+Aide sociale	0,16	0,09	1,78	0,16	0,10	1,60**
+Crédit d'impôt	0,15	0,09	1,67	0,16	0,10	1,60**
+Prestation familiale	0,14	0,09	1,56	0,14	0,10	1,40**
Revenu total	0,13	0,09	1,44	0,13	0,10	1,30**
Après impôt	0,12	0,09	1,33	0,12	0,10	1,20**
Ajusté ¹	0,12	0,09	1,33	0,12	0,10	1,20**
40 à 44 ans						
Gains	0,22	0,10	2,20	0,21	0,11	1,91**
Revenu du marché	0,20	0,10	2,00	0,19	0,11	1,73**
+Assurance-emploi	0,17	0,09	1,89	0,17	0,10	1,70**
+Aide sociale	0,16	0,09	1,78	0,16	0,10	1,60**
+Crédit d'impôt	0,16	0,09	1,78	0,16	0,10	1,60**
+Prestation familiale	0,15	0,09	1,67	0,14	0,10	1,40**
Revenu total	0,14	0,09	1,56	0,14	0,10	1,40**
Après impôt	0,13	0,09	1,44	0,13	0,10	1,30**
Ajusté ¹	0,13	0,09	1,44	0,12	0,10	1,20**
45 à 49 ans						
Gains	0,24	0,11	2,18	0,23	0,11	2,09**
Revenu du marché	0,21	0,10	2,10	0,20	0,11	1,82**
+Assurance-emploi	0,18	0,10	1,80	0,18	0,11	1,64**
+Aide sociale	0,17	0,10	1,70	0,17	0,11	1,55**
+Crédit d'impôt	0,17	0,10	1,70	0,17	0,11	1,55**
+Prestation familiale	0,16	0,10	1,60	0,16	0,11	1,45**
Revenu total	0,15	0,10	1,50	0,15	0,11	1,36**
Après impôt	0,14	0,10	1,40	0,14	0,11	1,27**
Ajusté ¹	0,13	0,09	1,44	0,13	0,10	1,30**

** Les différences entre le tiers inférieur et le tiers supérieur en 1999-2004 sont positives et significatives au niveau de 1 %.

1 Selon la taille de la famille.

Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales

En résumé, les transferts gouvernementaux et, dans une plus faible mesure, le régime fiscal, réduisent considérablement l'instabilité du revenu des familles biparentales dans le tiers inférieur de la répartition des gains.

Parents seuls

Au cours de la période de 1999 à 2004, l'instabilité des gains était la plus élevée chez les jeunes mères seules ($MAD_j=0,39$), mais elle a diminué avec l'âge de 18 points log (tableau 1). Elle était particulièrement élevée chez les jeunes mères seules du groupe de revenu inférieur, soit 19 points log de plus que la moyenne. Toutefois, l'écart entre le tiers inférieur et le tiers supérieur était plus grand chez les mères seules plus âgées, l'instabilité des gains de celles âgées de 30 ans et plus du tiers inférieur étant plus de trois fois plus élevée que celle du tiers supérieur.

L'effet d'atténuation global des transferts et de l'impôt sur l'instabilité des gains des mères seules ressort lorsque l'on compare les écarts entre l'instabilité du revenu du marché et l'instabilité du revenu après impôt (tableaux 4 et 5). Le ratio du tiers inférieur au tiers supérieur fléchit, passant de 2,6 à 1,7 pour celles âgées de 25 à 29 ans, de 3,2 à 1,8 pour celles âgées de 35 à 39 ans, et de 2,5 à 1,5 pour celles âgées de 45 à 49 ans. Il convient de noter que, dans le cas des mères seules âgées de 30 ans et plus, la baisse est principalement ou (pour les 35 ans et plus) presque entièrement attribuable à la diminution de l'instabilité dans le tiers inférieur.

Dans tous les groupes d'âge, l'aide sociale semble être le facteur le plus important de la réduction de l'instabilité du revenu chez les mères seules — davantage encore que dans le cas des familles bipa-

Tableau 4 Instabilité du revenu et systèmes fiscal et de transferts pour les mères seules

	1994 à 1999			1999 à 2004		
	Tiers inférieur	Tiers supérieur	Ratio	Tiers inférieur	Tiers supérieur	Ratio
25 à 29 ans						
Gains	0,52	0,17	3,06	0,58	0,21	2,76**
Revenu du marché	0,47	0,17	2,76	0,52	0,20	2,60**
+Assurance-emploi	0,41	0,14	2,93	0,44	0,17	2,59**
+Aide sociale	0,20	0,12	1,67	0,30	0,15	2,00**
+Crédit d'impôt	0,19	0,12	1,58	0,27	0,14	1,93**
+Prestation familiale	0,16	0,11	1,45	0,20	0,13	1,54**
Revenu total	0,16	0,11	1,45	0,20	0,13	1,54**
Après impôt	0,16	0,10	1,60	0,19	0,11	1,73**
Ajusté ¹	0,16	0,10	1,60	0,19	0,11	1,73**
30 à 34 ans						
Gains	0,48	0,13	3,69	0,51	0,14	3,64**
Revenu du marché	0,41	0,12	3,42	0,45	0,14	3,21**
+Assurance-emploi	0,35	0,11	3,18	0,38	0,12	3,17**
+Aide sociale	0,21	0,10	2,10	0,26	0,12	2,17**
+Crédit d'impôt	0,20	0,10	2,00	0,24	0,11	2,18**
+Prestation familiale	0,17	0,10	1,70	0,18	0,11	1,64**
Revenu total	0,17	0,09	1,89	0,17	0,10	1,70**
Après impôt	0,16	0,08	2,00	0,17	0,09	1,89**
Ajusté ¹	0,16	0,08	2,00	0,17	0,09	1,89**
35 à 39 ans						
Gains	0,43	0,10	4,30	0,43	0,12	3,58**
Revenu du marché	0,36	0,10	3,60	0,38	0,12	3,17**
+Assurance-emploi	0,30	0,10	3,00	0,32	0,11	2,91**
+Aide sociale	0,20	0,10	2,00	0,25	0,11	2,27**
+Crédit d'impôt	0,19	0,09	2,11	0,23	0,11	2,09**
+Prestation familiale	0,17	0,09	1,89	0,18	0,10	1,80**
Revenu total	0,16	0,09	1,78	0,17	0,10	1,70**
Après impôt	0,15	0,08	1,88	0,16	0,09	1,78**
Ajusté ¹	0,15	0,08	1,88	0,16	0,09	1,78**
40 à 44 ans						
Gains	0,37	0,10	3,70	0,38	0,11	3,45**
Revenu du marché	0,31	0,10	3,10	0,33	0,11	3,00**
+Assurance-emploi	0,25	0,10	2,50	0,29	0,11	2,64**
+Aide sociale	0,18	0,10	1,80	0,22	0,11	2,00**
+Crédit d'impôt	0,17	0,09	1,89	0,21	0,11	1,91**
+Prestation familiale	0,16	0,09	1,78	0,17	0,11	1,55**
Revenu total	0,15	0,09	1,67	0,16	0,11	1,45**
Après impôt	0,14	0,09	1,56	0,16	0,10	1,60**
Ajusté ¹	0,14	0,08	1,75	0,15	0,10	1,50**
45 à 49 ans						
Gains	0,31	0,11	2,82	0,35	0,11	3,18**
Revenu du marché	0,26	0,11	2,36	0,30	0,12	2,50**
+Assurance-emploi	0,22	0,11	2,00	0,26	0,11	2,36**
+Aide sociale	0,18	0,11	1,64	0,21	0,11	1,91**
+Crédit d'impôt	0,17	0,11	1,55	0,20	0,11	1,82**
+Prestation familiale	0,16	0,11	1,45	0,17	0,11	1,55**
Revenu total	0,15	0,11	1,36	0,17	0,11	1,55 *
Après impôt	0,14	0,10	1,40	0,16	0,11	1,45 *
Ajusté ¹	0,14	0,09	1,56	0,15	0,10	1,50**

* Les différences entre le tiers inférieur et le tiers supérieur en 1999-2004 sont positives et significatives au niveau de 5 %.

** Les différences entre le tiers inférieur et le tiers supérieur en 1999-2004 sont positives et significatives au niveau de 1 %.

1 Selon la taille de la famille.

Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales

rentales. Pour le groupe le plus jeune, par exemple, elle réduit l'instabilité de 32 % dans le tiers inférieur (de 0,4 à 0,3). Étant donné que l'aide sociale a peu d'effet sur les mères seules du tiers supérieur, cela donne aussi lieu à la baisse la plus importante des écarts entre le tiers inférieur et le tiers supérieur (23 %). Les répercussions de l'aide sociale sur l'instabilité sont quelque peu plus faibles pour le groupe des 45 à 49 ans, mais elles sont néanmoins plus importantes que celles de tout autre facteur.

L'a.-e. diminue également l'instabilité du revenu. Dans tous les groupes d'âge, il s'agit du deuxième facteur en importance de l'atténuation de l'instabilité chez les mères seules du groupe de revenu inférieur. Dans l'ensemble, la réduction de l'instabilité (par rapport au revenu du marché) découlant de l'a.-e. et de l'aide sociale dans le tiers inférieur varie entre 32 % et 48 %. Dans le cas des mères seules les plus jeunes, l'aide sociale a réduit le ratio de l'instabilité relative, le faisant passer de 2,6 (revenu du marché) à 2,0, ce qui représente environ les deux tiers de la réduction du revenu du marché par rapport au revenu après impôt. Dans le cas des groupes plus âgés, l'effet est similaire.

Les crédits d'impôt, et plus particulièrement les prestations familiales, jouent aussi un rôle important dans la réduction de l'instabilité dans le tiers inférieur. Leur inclusion réduit l'instabilité pour les mères seules à faible revenu dans une proportion de 20 % à 36 %. Tous les transferts gouvernementaux mis ensemble ramènent les ratios du tiers inférieur au tiers supérieur à des niveaux qui, pour certains groupes d'âge (de 25 à 34 ans et de 40 à 44 ans), sont plus faibles que les ratios après impôt.

Tableau 5 Instabilité du revenu et systèmes fiscal et de transferts pour les pères seuls

	1994 à 1999			1999 à 2004		
	Tiers inférieur	Tiers supérieur	Ratio	Tiers inférieur	Tiers supérieur	Ratio
25 à 29 ans						
Gains	0,55	0,11	5,00	0,33	0,08	4,13**
Revenu du marché	0,52	0,11	4,73	0,33	0,08	4,13**
+Assurance-emploi	0,41	0,10	4,10	0,28	0,08	3,50**
+Aide sociale	0,22	0,10	2,20	0,22	0,08	2,75**
+Crédit d'impôt	0,21	0,09	2,33	0,21	0,07	3,00**
+Prestation familiale	0,19	0,09	2,11	0,18	0,07	2,57**
Revenu total	0,19	0,09	2,11	0,18	0,07	2,57**
Après impôt	0,17	0,07	2,43	0,17	0,06	2,83**
Ajusté ¹	0,17	0,08	2,13	0,17	0,06	2,83**
30 à 34 ans						
Gains	0,40	0,12	3,33	0,47	0,13	3,62**
Revenu du marché	0,39	0,12	3,25	0,46	0,13	3,54**
+Assurance-emploi	0,33	0,09	3,67	0,40	0,11	3,64**
+Aide sociale	0,23	0,09	2,56	0,30	0,11	2,73**
+Crédit d'impôt	0,22	0,09	2,44	0,27	0,11	2,45**
+Prestation familiale	0,19	0,09	2,11	0,22	0,11	2,00**
Revenu total	0,18	0,09	2,00	0,21	0,11	1,91**
Après impôt	0,17	0,07	2,43	0,20	0,10	2,00**
Ajusté ¹	0,17	0,07	2,43	0,20	0,10	2,00**
35 à 39 ans						
Gains	0,31	0,10	3,10	0,36	0,11	3,27**
Revenu du marché	0,29	0,10	2,90	0,32	0,12	2,67**
+Assurance-emploi	0,24	0,09	2,67	0,26	0,11	2,36**
+Aide sociale	0,20	0,09	2,22	0,22	0,11	2,00**
+Crédit d'impôt	0,19	0,09	2,11	0,20	0,11	1,82**
+Prestation familiale	0,16	0,09	1,78	0,17	0,11	1,55**
Revenu total	0,15	0,09	1,67	0,15	0,11	1,36**
Après impôt	0,13	0,08	1,63	0,14	0,10	1,40**
Ajusté ¹	0,13	0,08	1,63	0,14	0,10	1,40**
40 à 44 ans						
Gains	0,30	0,09	3,33	0,30	0,12	2,50**
Revenu du marché	0,27	0,09	3,00	0,29	0,12	2,42**
+Assurance-emploi	0,21	0,09	2,33	0,24	0,11	2,18**
+Aide sociale	0,19	0,09	2,11	0,22	0,11	2,00**
+Crédit d'impôt	0,18	0,09	2,00	0,21	0,11	1,91**
+Prestation familiale	0,17	0,09	1,89	0,18	0,11	1,64**
Revenu total	0,16	0,08	2,00	0,15	0,11	1,36**
Après impôt	0,14	0,08	1,75	0,14	0,10	1,40**
Ajusté ¹	0,14	0,08	1,75	0,14	0,10	1,40**
45 à 49 ans						
Gains	0,30	0,10	3,00	0,28	0,12	2,33**
Revenu du marché	0,24	0,10	2,40	0,24	0,12	2,00**
+Assurance-emploi	0,20	0,10	2,00	0,20	0,11	1,82**
+Aide sociale	0,17	0,10	1,70	0,18	0,11	1,64**
+Crédit d'impôt	0,17	0,10	1,70	0,17	0,11	1,55**
+Prestation familiale	0,16	0,10	1,60	0,16	0,11	1,45**
Revenu total	0,15	0,09	1,67	0,14	0,11	1,27**
Après impôt	0,14	0,10	1,40	0,13	0,11	1,18**
Ajusté ¹	0,13	0,09	1,44	0,13	0,10	1,30**

** Les différences entre le tiers inférieur et le tiers supérieur en 1999-2004 sont positives et significatives au niveau de 1 %.

¹ Selon la taille de la famille.

Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales

Les répercussions du système d'impôt progressif sont doubles. D'une part, dans tous les groupes d'âge, l'instabilité du revenu après impôt du tiers inférieur est moins grande que l'instabilité du revenu total, bien que la réduction ne soit que dans une proportion de 6 % tout au plus, et dans une proportion à peu près nulle pour certains groupes d'âge. D'autre part, dans certains groupes d'âge, le régime fiscal a un effet plus marqué dans le tiers supérieur, ce qui fait que l'écart entre le tiers inférieur et le tiers supérieur est plus grand dans les faits pour le revenu après impôt que pour le revenu avant impôt.

Personnes seules

Des écarts considérables ressortent entre l'instabilité du revenu des hommes seuls et celle des femmes seules dans les différents groupes d'âge (tableaux 6 et 7). Dans le tiers inférieur, l'instabilité des gains des personnes seules âgées de moins de 35 ans (mesurée par MAD_i pour la période de 1999 à 2004) est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, dans tous les groupes d'âge, l'instabilité relative (niveau inférieur par rapport au niveau supérieur) des gains des hommes est plus faible que l'instabilité relative des gains des femmes, qui est particulièrement élevée chez celles âgées de 45 à 49 ans.

L'écart le plus marqué entre les personnes seules et les parents seuls vient de ce que, dans le premier cas, l'a.-e. est un facteur beaucoup plus important de la réduction de l'instabilité que l'aide sociale. Par comparaison avec l'instabilité du revenu du marché, l'inclusion de l'a.-e. réduit l'instabilité dans le tiers inférieur dans une proportion de 17 % à 24 % chez les hommes seuls, et de 13 % à 20 % chez les femmes seules. L'a.-e. réduit aussi

Tableau 6 Instabilité du revenu et systèmes fiscal et de transferts pour les femmes seules

	1994 à 1999			1999 à 2004		
	Tiers inférieur	Tiers supérieur	Ratio	Tiers inférieur	Tiers supérieur	Ratio
25 à 29 ans						
Gains	0,35	0,12	2,92	0,32	0,12	2,67**
Revenu du marché	0,33	0,12	2,75	0,29	0,12	2,42**
+Assurance-emploi	0,27	0,11	2,45	0,25	0,12	2,08**
+Aide sociale	0,24	0,11	2,18	0,24	0,12	2,00**
+Crédit d'impôt	0,23	0,11	2,09	0,23	0,12	1,92**
Revenu total	0,23	0,11	2,09	0,22	0,12	1,83**
Après impôt	0,20	0,10	2,00	0,20	0,11	1,82**
30 à 34 ans						
Gains	0,29	0,09	3,22	0,29	0,10	2,90**
Revenu du marché	0,27	0,09	3,00	0,27	0,10	2,70**
+Assurance-emploi	0,21	0,09	2,33	0,23	0,10	2,30**
+Aide sociale	0,19	0,09	2,11	0,21	0,10	2,10**
+Crédit d'impôt	0,19	0,09	2,11	0,20	0,10	2,00**
Revenu total	0,18	0,09	2,00	0,19	0,10	1,90**
Après impôt	0,16	0,08	2,00	0,17	0,09	1,89**
35 à 39 ans						
Gains	0,29	0,08	3,63	0,29	0,09	3,22**
Revenu du marché	0,26	0,08	3,25	0,27	0,09	3,00**
+Assurance-emploi	0,21	0,08	2,63	0,23	0,09	2,56**
+Aide sociale	0,19	0,08	2,38	0,21	0,09	2,33**
+Crédit d'impôt	0,18	0,08	2,25	0,19	0,09	2,11**
Revenu total	0,17	0,08	2,13	0,18	0,09	2,00**
Après impôt	0,15	0,07	2,14	0,17	0,08	2,13**
40 à 44 ans						
Gains	0,29	0,07	4,14	0,28	0,09	3,11**
Revenu du marché	0,27	0,07	3,86	0,25	0,09	2,78**
+Assurance-emploi	0,20	0,07	2,86	0,20	0,08	2,50**
+Aide sociale	0,19	0,07	2,71	0,19	0,08	2,38**
+Crédit d'impôt	0,18	0,07	2,57	0,18	0,08	2,25**
Revenu total	0,17	0,06	2,83	0,17	0,08	2,13**
Après impôt	0,16	0,06	2,67	0,15	0,08	1,88**
45 à 49 ans						
Gains	0,30	0,08	3,75	0,30	0,08	3,75**
Revenu du marché	0,26	0,07	3,71	0,26	0,08	3,25**
+Assurance-emploi	0,21	0,07	3,00	0,22	0,08	2,75**
+Aide sociale	0,18	0,07	2,57	0,19	0,08	2,38**
+Crédit d'impôt	0,17	0,07	2,43	0,18	0,08	2,25**
Revenu total	0,16	0,07	2,29	0,17	0,08	2,13**
Après impôt	0,15	0,06	2,50	0,15	0,08	1,88**

** Les différences entre le tiers inférieur et le tiers supérieur en 1999-2004 sont positives et significatives au niveau de 1 %.

Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales

considérablement l'instabilité relative chez les hommes et les femmes de tous les groupes d'âge. L'aide sociale ne semble pas jouer un rôle majeur chez les personnes seules plus jeunes. Alors que la réduction de l'instabilité qu'elle entraîne est à peu près constante chez les hommes seuls à faible revenu de tous les âges (10 %), le taux varie considérablement selon l'âge chez les femmes seules à faible revenu (de 4 % à 9 % pour tous les groupes d'âge, sauf pour les 45 à 49 ans, où il culmine à 13 %).

L'a.-e. et l'aide sociale contribuent ensemble à réduire l'instabilité relative du revenu du marché dans une proportion de 20 % à 30 % pour les hommes seuls⁵ et de 15 % à 27 % pour les femmes seules. Il s'agit là d'une composante majeure de la réduction globale de l'instabilité relative découlant de tous les transferts et du régime fiscal. La réduction globale de l'instabilité relative (du revenu du marché au revenu après impôt) va de 27 % à 38 % pour les hommes seuls, et de 25 % à 42 % pour les femmes seules. Ainsi, l'a.-e. et l'aide sociale sont à l'origine de 65 % à 75 % de l'effet global pour les hommes, et d'environ 50 % pour les femmes.

Comme c'est le cas pour les parents seuls, le régime fiscal réduit l'instabilité du revenu à la fois dans le tiers inférieur et dans le tiers supérieur de la répartition des revenus, ce qui fait que les répercussions sur l'instabilité relative dans le cas des personnes seules sont faibles, particulièrement pour les hommes. L'effet est quelque peu plus marqué pour les femmes seules plus âgées, pour lesquelles l'instabilité relative diminue d'environ 25 points de pourcentage.

Le régime fiscal et le système de transferts réduisent considérablement les écarts de l'instabilité du revenu du marché entre le tiers inférieur et le tiers supérieur, mais cette réduction est généralement plus marquée dans le cas des familles biparentales et des mères seules que dans celui des personnes seules. Par exemple, chez les familles biparentales où le mari est âgé de 30 à 34 ans, la différence de MAD_i pour le revenu du marché s'élevait à 10 points log (0,22 contre 0,12) pour la période de 1999 à 2004 (tableau 3). L'impôt et les transferts réduisent cette différence

Tableau 7 Instabilité du revenu et systèmes fiscal et de transferts pour les hommes seuls

	1994 à 1999			1999 à 2004		
	Tiers inférieur	Tiers supérieur	Ratio	Tiers inférieur	Tiers supérieur	Ratio
25 à 29 ans						
Gains	0,41	0,14	2,93	0,37	0,15	2,47**
Revenu du marché	0,39	0,14	2,79	0,35	0,15	2,33**
+Assurance-emploi	0,30	0,13	2,31	0,29	0,14	2,07**
+Aide sociale	0,26	0,13	2,00	0,26	0,14	1,86**
+Crédit d'impôt	0,25	0,13	1,92	0,25	0,14	1,79**
Revenu total	0,24	0,13	1,85	0,24	0,14	1,71**
Après impôt	0,22	0,11	2,00	0,22	0,13	1,69**
30 à 34 ans						
Gains	0,35	0,10	3,50	0,34	0,12	2,83**
Revenu du marché	0,33	0,10	3,30	0,32	0,12	2,67**
+Assurance-emploi	0,25	0,10	2,50	0,26	0,11	2,36**
+Aide sociale	0,21	0,10	2,10	0,23	0,11	2,09**
+Crédit d'impôt	0,21	0,10	2,10	0,22	0,11	2,00**
Revenu total	0,20	0,10	2,00	0,21	0,11	1,91**
Après impôt	0,17	0,09	1,89	0,19	0,10	1,90**
35 à 39 ans						
Gains	0,33	0,09	3,67	0,30	0,11	2,73**
Revenu du marché	0,31	0,09	3,44	0,29	0,11	2,64**
+Assurance-emploi	0,23	0,09	2,56	0,22	0,10	2,20**
+Aide sociale	0,20	0,09	2,22	0,20	0,10	2,00**
+Crédit d'impôt	0,19	0,09	2,11	0,19	0,10	1,90**
Revenu total	0,19	0,09	2,11	0,18	0,10	1,80**
Après impôt	0,17	0,08	2,13	0,16	0,09	1,78**
40 à 44 ans						
Gains	0,32	0,09	3,56	0,28	0,10	2,80**
Revenu du marché	0,30	0,09	3,33	0,27	0,10	2,70**
+Assurance-emploi	0,22	0,09	2,44	0,21	0,10	2,10**
+Aide sociale	0,19	0,09	2,11	0,19	0,10	1,90**
+Crédit d'impôt	0,18	0,09	2,00	0,18	0,10	1,80**
Revenu total	0,18	0,09	2,00	0,17	0,10	1,70**
Après impôt	0,16	0,08	2,00	0,15	0,09	1,67**
45 à 49 ans						
Gains	0,33	0,10	3,30	0,29	0,11	2,64**
Revenu du marché	0,28	0,09	3,11	0,25	0,10	2,50**
+Assurance-emploi	0,22	0,09	2,44	0,20	0,10	2,00**
+Aide sociale	0,19	0,09	2,11	0,18	0,10	1,80**
+Crédit d'impôt	0,19	0,09	2,11	0,17	0,10	1,70**
Revenu total	0,18	0,09	2,00	0,16	0,10	1,60**
Après impôt	0,16	0,08	2,00	0,15	0,09	1,67**

** Les différences entre le tiers inférieur et le tiers supérieur en 1999-2004 sont positives et significatives au niveau de 1 %.

Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales

de 70 % pour la faire passer à 3 points log (de 0,13 à 0,10). Chez les mères seules âgées de 30 à 34 ans, la réduction était de 74 % (tableau 4), alors qu'elle n'était que de 53 % dans le cas des femmes seules du même âge (tableau 6).

Vérifications de la robustesse

L'échantillon principal comprend uniquement les familles qui ont eu des gains positifs pendant les six années où elles faisaient partie de l'échantillon. Le modèle repose sur le principe que la valeur probable du logarithme des gains (ou du logarithme du revenu) est une fonction linéaire d'un polynôme de l'âge. Les principales conclusions se vérifient même lorsque les gains réels sont utilisés comme variable dépendante.

L'enjeu consiste principalement à déterminer si les résultats peuvent être généralisés à un échantillon plus large comprenant les personnes qui ont eu des gains familiaux annuels nuls⁶. L'inclusion des gains nuls empêche l'utilisation d'un modèle de logarithme des gains; la distribution des gains réels n'est pas normale, mais le deuxième modèle continue de produire des estimations uniformes tant et aussi longtemps que les résidus ne sont pas corrélés avec l'âge.

Les principales conclusions concernant les tendances récentes de l'instabilité se vérifient. Aucune augmentation généralisée de l'instabilité des gains ne ressort au cours des deux dernières décennies. La plupart des hausses sont observées chez les mères seules âgées de 30 à 39 ans et les femmes seules. Toutefois, l'instabilité des gains des mères seules âgées de 40 ans et plus diminue dans les deux échantillons. Il s'agit là d'une confirmation importante des résultats principaux, les mères seules constituant probablement la fraction la plus importante des familles ayant des gains annuels nuls.

Le modèle d'échantillon plus large confirme que l'aide sociale est de loin le facteur le plus important de

la réduction de l'instabilité relative des gains (du tiers inférieur au tiers supérieur) chez les mères seules. Le programme fédéral de prestation fiscale pour enfants ainsi que les prestations familiales provinciales semblent aussi jouer un rôle important. Le régime fiscal, par contre, réduit l'instabilité en termes absolus, mais entraîne souvent une instabilité relative plus grande.

Dans le cas des personnes seules, l'échantillon plus large confirme que l'a.-e. et l'aide sociale sont à l'origine de la majeure partie de la réduction de l'instabilité relative. Dans l'échantillon plus large, l'aide sociale joue un rôle plus grand que dans l'échantillon principal, ce qui est peu surprenant, étant donné que les personnes ayant des gains nuls sont susceptibles de dépendre davantage de l'aide sociale que celles qui ont eu des gains positifs durant l'ensemble de la période de six ans.

Sommaire

Cette étude a permis d'analyser les tendances de l'instabilité des gains des parents seuls et des personnes seules au cours des deux dernières décennies. Elle a examiné en outre la mesure dans laquelle les transferts gouvernementaux et le régime fiscal réduisent l'écart dans l'instabilité chez les parents seuls et les personnes seules des différents segments de la répartition des gains, et a établi une comparaison avec les familles biparentales.

Comme dans une étude précédente (Morissette et Ostrovsky, 2005), il n'existe pas de preuve marquée d'une augmentation généralisée de l'instabilité des gains au cours des deux dernières décennies. Par exemple, même si l'instabilité des gains des jeunes couples (mari âgé de 25 à 34 ans) de l'échantillon principal a augmenté, elle n'a pas changé pour les couples où le mari était âgé de 35 à 44 ans, et elle a diminué pour les couples plus âgés. De même, l'instabilité des gains des hommes seuls a fléchi pour tous les groupes d'âge, tandis que celle des femmes seules a augmenté pour tous les groupes, sauf le plus jeune.

Les mères seules du tiers inférieur de la répartition des gains ont connu l'instabilité des gains la plus élevée; pour celles âgées de 30 à 34 ans, elle représente le double de celle des familles biparentales où le mari est âgé de 30 à 34 ans. De plus, la hausse de l'emploi et des gains chez les jeunes mères seules n'a pas suivi celle de leurs homologues plus âgées ou des mères mariées (Myles, Picot et Myers, 2006).

Pour ce qui est du rôle des transferts gouvernementaux et du régime fiscal quant à l'atténuation de l'instabilité du revenu d'emploi, les premiers contribuent particulièrement à la réduction de l'instabilité du revenu. Toutefois, l'a.-e. est plus importante pour les personnes seules, tandis que l'aide sociale est au premier plan pour les mères seules. En outre, même si l'impôt sur le revenu réduit l'instabilité en termes absolus, il n'entraîne pas nécessairement de réduction de l'écart dans l'instabilité des gains entre les groupes de revenu du tiers inférieur et du tiers supérieur.

Enfin, on peut faire valoir qu'il existe un compromis entre la stabilité et les gains, à savoir que certains travailleurs peuvent accepter une plus grande instabilité pour une compensation accrue à court terme. Par exemple, les travailleurs saisonniers peuvent être relativement bien rémunérés pour de courtes périodes de travail. Néanmoins, cette étude démontre que l'instabilité d'une année à l'autre est constamment plus élevée dans le tiers inférieur des personnes gagnant un revenu, peu importe le groupe de population. Ainsi, l'instabilité des gains à long terme se retrouve surtout chez les personnes à faibles gains, ce qui nuit à leur sécurité financière et à leur intégration sociale.

Perspective

■ Notes

1 Moins de 375 \$ par semaine ou moins de 10 \$ l'heure, sur la base d'une semaine de travail de 37,5 heures.

2 Le seuil de faible revenu correspond au niveau auquel une famille consacre 20 points de pourcentage de plus que la famille moyenne de son revenu avant impôt et après transferts à des biens de première nécessité.

3 Formule des tests :

$$P(\hat{R} \geq 1) = 1 - P\left(z \geq \frac{\hat{R} - 1}{\sqrt{\hat{V}(\hat{R})}}\right), \text{ où}$$

$$\hat{V}(\hat{R}) \approx \frac{1}{\hat{\theta}_2^2} \left[\hat{V}(\hat{\theta}_1) + \hat{R}^2 \hat{V}(\hat{\theta}_2) \right],$$

$$\hat{R} = \frac{\hat{\theta}_1}{\hat{\theta}_2} \text{ et } \hat{\theta}_1, \hat{\theta}_2 \text{ sont indépendants.}$$

4 Par exemple, pour le groupe des 35 à 39 ans, \overline{MAD}_i est passé de 0,2 pour le revenu du marché à 0,13 pour le revenu total. Ainsi, la baisse est de $[(0,2 - 0,13)/0,2]*100\% = 35\%$.

5 Par exemple, dans le cas des hommes seuls âgés de 35 à 39 ans, l'inclusion de l'a.-e. et de l'aide sociale réduit l'instabilité relative, la faisant passer de 2,64 à 2,00, soit $[(2,64 - 2,00)/2,64]*100\% = 24\%$.

6 Un très petit nombre de familles ont déclaré des gains annuels à un chiffre pour certaines années. Les gains annuels ont été établis à zéro si le montant déclaré en dollars de 2004 était inférieur à 20. Autrement, les familles qui ont déclaré des gains nuls pour certaines années et des gains positifs, mais nuls dans les faits, pour d'autres années (plus de trois) sont demeurées dans l'échantillon.

■ Documents consultés

BEACH, Charles M., Ross FINNIE et David GRAY. 2003. « Earnings variability and earnings instability of women and men in Canada: How do the 1990s compare to the 1980s? », *Analyse de Politiques*, vol. 29, numéro spécial, p. S41 à S63.

CHUNG, Lucy. 2004. « Travailleurs peu rémunérés : combien vivent dans des familles à faible revenu? », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 11-010-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 5, n° 10, [http : //www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/11004/high-1_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/11004/high-1_f.htm) (site consulté le 10 octobre 2006).

GOTTSCHALK, Peter, et Robert MOFFITT. 1994. « The growth of earnings instability in the U.S. Labor Market », *Brookings Papers on Economic Activity*, vol. 1994, n° 2, p. 217 à 272.

MORISSETTE, René, et Yuri OSTROVSKY. 2005. « The instability of family earnings and family income in Canada, 1986 to 1991 and 1996 to 2001 », *Analyse de Politiques*, vol. 31, n° 3, p. 273 à 302.

MYLES, John F., Feng HOU, Garnett PICOT et Karen MYERS. 2006. *Pourquoi l'emploi et les gains ont-ils augmenté chez les mères seules durant les années 1980 et 1990?*, produit n° 11F0019MIF2006282 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 31 p., « Direction des études analytiques, série de documents de recherche », n° 282, [http : //www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2006282.pdf](http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2006282.pdf) (site consulté le 10 octobre 2006).

La formation à différents âges

Cathy Underhill

L'apprentissage continu est de plus en plus considéré comme important pour la vitalité de l'économie canadienne (Bélanger et Tuijnman, 1997). Les changements survenus dans le milieu de travail, tels que l'évolution technologique rapide, les exigences plus élevées en matière de scolarité, l'importance accordée aux connaissances pratiques et la plus grande dépendance à l'égard des ordinateurs ont entraîné la nécessité de former les travailleurs débutants et d'assurer le recyclage des travailleurs plus âgés.

Parallèlement, la population canadienne continue de vieillir alors que la génération du baby-boom approche de la retraite (les plus âgés de cette génération auront 60 ans en 2006). L'âge médian à la retraite étant de 61 ans en 2005, la possibilité d'une sortie imminente du marché du travail de la génération du baby-boom accroît les craintes de pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le fait de faciliter la formation à un âge plus avancé pourrait prolonger la contribution des travailleurs plus âgés au-delà de l'âge traditionnel à la retraite (Morissette, Schellenberg et Silver, 2004).

Dans les lieux de travail, la formation est liée au degré de soutien que les employés reçoivent de leur entreprise : formation payée (directement ou remboursée), horaire souple, cours ou programmes offerts au travail ou transport assuré vers le lieu de formation.

En 2002, environ un adulte sur trois âgés de 25 à 64 ans — 5 millions de personnes (tableau 1) — suivait une formation régulière en cours d'emploi (voir *Source des données et définitions*). À partir de l'Enquête sur l'éducation et la formation des adultes (EEFA) de 2003, le présent article compare le taux de formation en cours d'emploi des travailleurs plus âgés (55 à 64 ans) et celui des travailleurs plus jeunes (25 à 34 ans). Les caractéristiques personnelles et celles liées à l'emploi dans le contexte de la formation sont examinées pour les deux groupes, tout comme le soutien de l'em-

Cathy Underhill est au service de la Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique. On peut la joindre au 613-951-6023 ou à perspective@statcan.ca.

Tableau 1 La formation en cours d'emploi, 2002

	Travailleurs		Effectif en formation		Formation en cours d'emploi
	En milliers	%	En milliers	%	%
25 à 64 ans	13 913	100,0	4 794	100,0	34,5
25 à 34 ans	3 734	26,8	1 531	31,9	41,0
35 à 44 ans	4 443	31,9	1 529	31,9	34,4
45 à 54 ans	3 887	27,9	1 310	27,3	33,7
55 à 64 ans	1 849	13,3	424	8,9	22,9

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'éducation et la formation des adultes, 2003

ployeur, l'autodidactie, les obstacles que rencontrent les employés plus âgés et plus jeunes ainsi que les objectifs et résultats de la formation.

Une régression logistique a été utilisée pour déterminer dans quelle mesure certains facteurs personnels et facteurs liés à l'emploi comportaient un lien avec la probabilité de suivre une formation en cours d'emploi (voir *Régression logistique*)¹. Cette régression a été exécutée séparément pour les employés de 25 à 34 ans et ceux de 55 à 64 ans. Parmi les facteurs choisis figurent le sexe, la scolarité, le revenu du ménage, la province, la profession, la taille de l'entreprise, l'industrie, le fait d'être employé ou travailleur autonome, le secteur (privé ou public) et l'horaire de travail (temps plein ou temps partiel). La plupart des variables indépendantes ont été sélectionnées sur la base de recherches antérieures sur le comportement en matière de formation en cours d'emploi.

Les femmes plus âgées ont plus tendance que les hommes plus âgés à suivre une formation en cours d'emploi

Dans l'ensemble, les femmes affichaient des taux de formation en cours d'emploi légèrement supérieurs à ceux des hommes en 2002. Même en maintenant

Source des données et définitions

L'**Enquête sur l'éducation et la formation des adultes** de 2003 a été menée en février et mars 2003 par Statistique Canada en collaboration avec Développement des ressources humaines Canada. Quelque 34 000 adultes âgés de 25 ans et plus ont répondu à des questions concernant leur formation et leurs études en 2002, y compris le nombre et la durée des activités de formation, le type de formation et la participation de l'employeur.

Cet article porte principalement sur deux groupes d'âge : les 25 à 34 ans et les 55 à 64 ans. Les répondants ont été considérés comme travailleurs s'ils étaient employés ou travailleurs autonomes à un moment donné de l'année de référence, à savoir 2002.

Le terme **participants** renvoie aux travailleurs qui ont participé à au moins une activité de formation professionnelle régulière en 2002.

La **formation régulière en cours d'emploi** a trait aux cours ou programmes liés à un emploi actuel ou futur. Cette formation doit avoir un plan structuré et mener à une certaine forme de reconnaissance, d'accréditation, de diplôme ou de grade.

Le **soutien de l'employeur** comprend un ou plusieurs des éléments suivants : fournir la formation, payer la formation (directement ou en remboursant l'employé), offrir un horaire de travail souple pour intégrer la formation ou assurer le transport vers le lieu de formation.

Un **programme** est une série de cours menant à un grade, un diplôme ou un certificat, tandis que les **cours** comprennent les séminaires, ateliers et conférences ainsi que les cours qui ne font pas partie d'un programme avec unités.

Les cours et les programmes ont été classés à partir de la **Classification des programmes d'enseignement, Canada** (CPE, Canada 2000) selon le domaine d'études. La *santé, les loisirs et le conditionnement physique* comprennent les professions dans le domaine de la santé et les sciences cliniques connexes; les programmes de résidence en médecine dentaire, médecine et médecine vétérinaire; et les études des parcs, de la récréologie, des loisirs et du conditionnement physique. Les *programmes de perfectionnement et d'initiation aux loisirs* comprennent les compétences de base, l'éducation civique et les connaissances et compétences relatives à la santé,

les qualifications interpersonnelles et sociales, les activités de loisirs et de sports, et la connaissance de soi et progression personnelle.

L'**autodidactie** ou la **formation informelle en cours d'emploi** n'entraîne pas de qualification ou de certification officielle et ne suit généralement pas de lignes directrices structurées. Elle doit toutefois être suivie par le participant avec l'intention de développer des connaissances ou des compétences professionnelles. On a demandé aux répondants s'ils avaient sollicité les conseils d'une personne compétente, utilisé Internet ou un autre logiciel, observé quelqu'un exécuter une tâche, consulté des livres ou des manuels, ou s'ils ont appris par eux-mêmes différentes façons de faire certaines tâches. On a demandé aux répondants s'ils avaient fait l'une ou l'autre de ces activités au cours des quatre semaines précédentes, tandis que les questions relatives à la formation régulière en cours d'emploi portaient sur l'ensemble de l'année.

Les **emplois de professionnel et de gestionnaire** comprennent non seulement les postes de cadre supérieur, de gestionnaire de la vente au détail, des services de restauration et d'hébergement et les autres gestionnaires, mais aussi les postes de professionnel en affaires et finances; les postes de finance, secrétariat et administration; les postes en sciences naturelles et appliquées et domaines connexes; les postes de professionnel de la santé; les postes de superviseurs d'infirmiers/infirmières et des infirmiers/infirmières autorisés; les postes en sciences sociales, dans les services gouvernementaux et en religion; les postes d'instituteur et de professeur, et les postes du domaine des arts, de la culture, des loisirs et sports.

Les industries **productrices de biens** comprennent l'agriculture; la foresterie, la pêche, l'extraction minière, pétrolière et gazière; les services publics; la construction et la fabrication. Le secteur des **services** comprend le commerce; le transport; la finance, les assurances, l'immobilier et la location; les services professionnels, scientifiques et techniques; l'enseignement; les soins de santé et d'assistance sociale; l'information, la culture et les loisirs; les services d'hébergement et de restauration; et l'administration publique.

Vu la nature complexe du plan de sondage, on a eu recours aux méthodes bootstrap pour calculer la variance des probabilités et des pourcentages.

constants les autres facteurs personnels et facteurs liés à l'emploi, le taux de formation chez les femmes âgées de 55 à 64 ans était plus élevé (1,4 fois) que chez les hommes du même âge. Par contre, dans le groupe d'âge 25 à 34 ans, hommes et femmes étaient aussi susceptibles les uns que les autres de suivre une formation (tableau 2).

Les personnes très instruites suivent plus de formation

L'éducation permanente, et plus particulièrement la formation en cours d'emploi, semble être fréquente principalement chez les personnes déjà bien scolarisées (Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, 2001)². Dans tous

Tableau 2 Facteurs liés à la formation en cours d'emploi chez les travailleurs âgés et les travailleurs jeunes

Âge	Formation en cours d'emploi			Probabilité	
	25-64	25-34	55-64	25-34	55-64
		%			
Hommes (réf.)	32,3	38,3	21,1	1,0	1,0
Femmes	37,0	44,1	25,3	1,0	1,4*
Scolarité					
Diplôme d'études secondaires ou moins	17,8	20,2	12,5	0,4**	0,5**
Postsecondaire non universitaire (réf.)	38,0	42,9	26,5	1,0	1,0
Universitaire	51,3	57,2	36,7	1,5**	1,2
Revenu du ménage					
Moins de 30 000 \$	24,1	35,7	12,9	1,0	0,6*
30 000 \$ à 59 999 \$ (réf.)	31,2	38,7	22,4	1,0	1,0
60 000 \$ et plus	45,0	51,4	33,7	1,4**	1,4
Province					
Terre-Neuve-et-Labrador	28,8	29,1	F	0,6*	F
Île-du-Prince-Édouard	30,6	32,2	F	0,7	F
Nouvelle-Écosse	37,4	43,9	25,4	1,1	1,0
Nouveau-Brunswick	34,4	43,2	F	1,2	F
Québec	31,6	41,2	19,2	1,0	0,6*
Ontario	34,3	40,1	21,4	0,9	0,6*
Manitoba	38,4	48,0	26,9	1,5*	0,9
Saskatchewan	37,2	45,0	23,1	1,4	0,7
Alberta (réf.)	34,6	38,7	27,7	1,0	1,0
Colombie-Britannique	38,6	43,4	29,0	1,2	0,9
Profession					
Postes professionnels et de gestion	46,2	53,2	32,0	1,3*	1,2
Postes de bureau, vente et services (réf.)	29,2	35,4	20,1	1,0	1,0
Cols bleus	22,5	28,3	14,1	1,0	1,2
Taille de l'entreprise					
Moins de 20 employés	24,9	29,8	13,2 ^E	0,6**	0,7
20 à 99 employés	32,0	33,5	26,4	0,7*	1,3
100 à 500 employés (réf.)	37,1	45,2	26,0	1,0	1,0
Plus de 500 employés	43,6	48,6	34,0	1,0	1,5*
Industrie					
Secteur des biens (réf.)	25,1	31,8	14,1	1,0	1,0
Secteur des services	38,1	43,9	27,0	1,1	1,7*
Travailleurs autonomes					
Oui (réf.)	28,6	33,5	20,2	1,0	1,0
Non	35,9	42,2	24,1	1,6**	1,0
Secteur					
Privé (réf.)	28,1	35,6	17,2	1,0	1,0
Public	50,1	54,8	39,0	1,4**	1,6**
Horaire de travail					
Temps plein	36,4	41,5	26,2	1,0	1,8**
Temps partiel (réf.)	31,3	37,5	20,5	1,0	1,0

* Significativement différent du groupe de référence au niveau de 5 %.

** Significativement différent du groupe de référence au niveau de 1 %.

Nota : Probabilité relativement au groupe de référence (réf.)

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'éducation et la formation des adultes, 2003

Régression logistique

On procède à une régression logistique pour examiner le lien entre un résultat donné et une série de variables explicatives. Cela permet d'examiner l'effet d'un facteur en maintenant les autres facteurs constants.

Dans le présent article, on a procédé à une régression logistique pour isoler l'effet des divers facteurs personnels et professionnels sur les chances de suivre une formation et d'obtenir le soutien de l'employeur.

Les jeunes adultes (25 à 34 ans) et les adultes plus âgés (55 à 64 ans) ont fait l'objet de modèles séparés concernant les chances d'une formation en cours d'emploi. On a aussi utilisé un modèle pour tous les employés âgés de 25 à 64 ans qui avaient suivi une formation en cours d'emploi afin d'examiner le soutien de l'employeur.

Les réponses « ne sait pas/refus » ont été exclues.

les groupes d'âge, un niveau de scolarité plus élevé correspond à une plus grande participation à la formation régulière en cours d'emploi³. Par exemple, le taux de participation des personnes de 55 à 64 ans qui sont titulaires d'un diplôme universitaire était presque trois fois plus élevé que celui des personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou un niveau inférieur (37 % contre 13 %). Cela est logique puisque les personnes qui ont un faible niveau de scolarité au départ ont plus tendance à occuper des emplois peu rémunérés, où l'investissement dans la formation est vraisemblablement minime. Néanmoins, les personnes âgées de 55 à 64 ans et titulaires d'un diplôme universitaire suivaient quand-même moins de formation en cours d'emploi en 2002 que leurs homologues de 25 à 34 ans (37 %, contre 57 %). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les employés plus âgés choisissent de

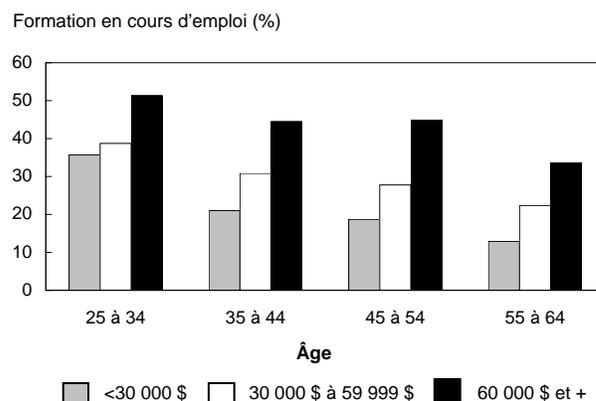
ne pas suivre de formation pour des raisons personnelles. Le fait d'approcher de la retraite, par exemple, peut faire en sorte que la formation en vue de l'avancement de carrière les intéresse moins.

Une fois les diverses caractéristiques personnelles et d'emploi maintenues constantes, un niveau de scolarité plus faible comporte un lien significatif avec une baisse de la probabilité de suivre une formation en cours d'emploi, tant pour les 25 à 34 ans que pour les 55 à 64 ans. Les titulaires d'un diplôme d'études secondaires et ceux ayant un niveau d'études inférieur sont deux fois moins susceptibles de suivre une formation que les personnes ayant fait des études postsecondaires partielles non universitaires. Toutefois, il en est autrement chez les employés ayant fait des études universitaires. Un niveau de scolarité plus élevé augmente de façon significative la probabilité d'une formation chez les 25 à 34 ans mais pas chez les 55 à 64 ans.

Un revenu du ménage plus élevé est lié à des taux de formation en cours d'emploi plus élevés

Tout comme le niveau de scolarité, un revenu du ménage plus élevé a généralement tendance à être lié à des taux plus élevés de formation en cours d'emploi⁴. La formation comporte des coûts directs, en raison des frais de scolarité ou des livres, ou indirects, du fait de la rémunération perdue, surtout quand la formation n'est pas appuyée par l'employeur. Un revenu plus élevé peut donc permettre à certains travailleurs de suivre une formation. En fait, lorsque les autres caractéristiques sont maintenues constantes, un revenu du ménage plus élevé accroît de façon significative la probabilité de suivre une formation chez les deux groupes d'âge. Par contre, cette probabilité est significativement plus faible chez les travailleurs plus âgés, mais pas chez les travailleurs plus jeunes dont le revenu du ménage est plus faible, par rapport au groupe de référence (revenu intermédiaire). Le revenu semble avoir un lien avec la formation en cours d'emploi uniquement après un certain point pour les employés plus jeunes. Ces derniers considèrent peut-être la formation comme un moyen d'obtenir un revenu plus élevé, alors qu'il est peu probable que cela soit un facteur de motivation pour les employés plus âgés vu qu'ils approchent de la retraite. Le lien entre la formation et le revenu va probablement dans les deux sens, c'est-à-dire que si la formation peut entraîner un revenu plus élevé, un revenu plus élevé permet aussi de profiter des possibilités de formation.

Graphique A Un niveau élevé du revenu du ménage n'est pas aussi lié à la formation en cours d'emploi chez les employés âgés que chez les employés plus jeunes.



Source : Statistique Canada, Enquête sur l'éducation et la formation des adultes, 2003

Si la participation à la formation des 55 à 64 ans augmente avec le revenu, elle est systématiquement plus faible que celle de tous les autres groupes d'âge. Par exemple, alors que le taux de participation se situe autour de 50 % pour les trois groupes plus jeunes gagnant 60 000 \$ ou plus, il n'est que de 34 % pour les 55 à 64 ans (graphique A).

Formation en cours d'emploi : différences provinciales

Il existe un lien significatif entre province de résidence et formation en cours d'emploi à la fois chez les employés jeunes et les employés plus âgés. Parmi les jeunes, ceux de Terre-Neuve-et-Labrador sont moins susceptibles que leurs homologues de l'Alberta (groupe de référence) de suivre une formation (0,06), tandis que ceux du Manitoba sont 1,5 fois plus susceptibles de le faire. Quant aux travailleurs plus âgés, ceux du Québec et de l'Ontario sont moins susceptibles que ceux de l'Alberta de suivre une formation. Les écarts pour les travailleurs plus âgés peuvent s'expliquer en partie par les écarts de l'âge médian à la retraite. Au cours de la période de 2000 à 2004, celui-ci était de 63,7 ans en Alberta, contre 61,4 ans et 59,9 ans en Ontario et au Québec, respectivement. L'âge médian à la retraite plus élevé en Alberta laisse supposer que

les travailleurs plus âgés dans cette province ont une perspective à plus long terme sur la formation en cours d'emploi.

Les caractéristiques de l'emploi ont un effet sur les chances de suivre une formation

Pour les employés jeunes et âgés, travailler dans le secteur public, par opposition au secteur privé, augmente de façon significative la probabilité de suivre une formation en cours d'emploi (1,4 et 1,6 fois, respectivement).

La profession comporte un lien significatif avec la formation chez les employés plus jeunes, mais pas chez les plus âgés. Les employés de 25 à 34 ans occupant un poste professionnel ou de gestion sont 1,3 fois plus susceptibles de suivre une formation que ceux occupant un poste de bureau ou dans les secteurs de la vente ou des services.

La taille de l'entreprise intervient aussi clairement. Les entreprises plus petites peuvent avoir du mal à trouver des ressources pour la formation, les bénéficiaires nets constituant leur priorité (Leckie et coll., 2001). Par ailleurs, les grandes entreprises (de plus de 500 employés) sont plus susceptibles d'être en mesure de fournir du soutien. Travailler dans une petite entreprise (moins de 20 employés, ou de 20 à 99 employés) réduit de façon significative la probabilité d'une formation en cours d'emploi (0,6 et 0,7, respectivement) pour les travailleurs plus jeunes, par rapport au fait de travailler dans une entreprise moyenne. Toutefois, aucun lien ne ressort chez les travailleurs plus âgés. Par contre, travailler dans une grande entreprise (de plus de 500 employés) augmente de façon significative la probabilité d'une formation en cours d'emploi chez les travailleurs plus âgés, mais ne fait pas de différence chez les travailleurs plus jeunes.

L'industrie représente un facteur significatif pour les employés plus âgés, de même que l'horaire de travail. Travailler dans une industrie de service, plutôt que dans une industrie productrice de biens, augmente de façon significative la probabilité d'une formation pour les travailleurs plus âgés, mais ne comporte pas de lien significatif dans le cas des travailleurs plus jeunes. De même, le fait de travailler à temps plein plutôt qu'à temps partiel augmente la probabilité d'une formation pour les employés plus âgés, mais n'a pas d'effet pour les 25 à 34 ans. Le travail autonome, quant à lui, n'a pas d'effet pour les travailleurs plus âgés mais un effet significatif sur la probabilité de suivre une formation pour les travailleurs plus jeunes.

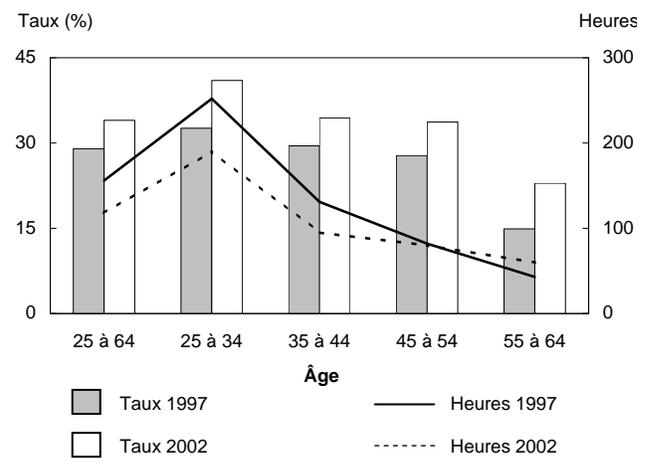
Étonnamment peut-être, l'adhésion syndicale n'est pas un facteur significatif de la formation en cours d'emploi. Une étude antérieure a établi que les syndicats n'ont qu'une influence directe faible sur l'incidence et le financement de la formation. Toutefois, les syndicats peuvent exercer une influence positive indirecte en encourageant les employeurs à financer la formation, cette dernière pouvant entraîner une plus grande stabilité d'emploi (Gilbert, 2003).

Les adultes plus âgés consacrent moins de temps à la formation

La formation régulière en cours d'emploi peut prendre la forme de cours individuels ou de programmes complets d'études menant à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat. Les cours ne sont pas nécessairement suivis pour obtenir des crédits, et ils peuvent comprendre des séminaires, des ateliers ou des conférences. La majorité des adultes occupés ayant participé à la formation en cours d'emploi en 2002 ont suivi des cours et non pas des programmes (76 % contre 15 %). Moins de 10 % ont suivi les deux.

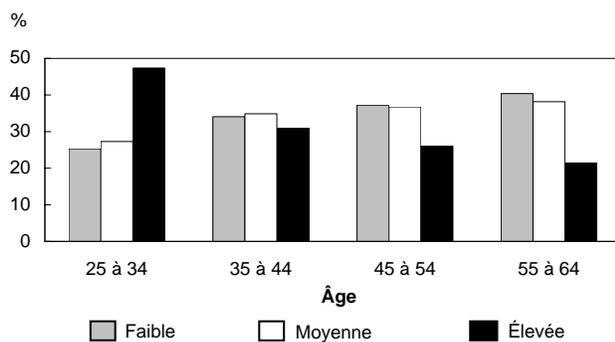
Dans l'ensemble, les participants ont suivi en moyenne 118 heures de formation en cours d'emploi en 2002, contre 156 heures en 1997 (graphique B)⁵. Cette baisse

Graphique B Le taux de participation et le nombre d'heures de formation ont tous deux augmenté chez les employés plus âgés, tandis que chez les plus jeunes, seul le taux de participation a augmenté.



Source : Statistique Canada, Enquête sur l'éducation et la formation des adultes, 2003

Graphique C Une proportion plus élevée de travailleurs jeunes se trouve dans la catégorie de formation intensive.



Source : Statistique Canada, Enquête sur l'éducation et la formation des adultes, 2003

tient surtout aux personnes âgées de 25 à 44 ans, l'intensité de la formation de celles âgées de 55 à 64 ans ayant augmenté de près de 40 %, passant de 43 à 60 heures. Des écarts importants ressortent selon l'âge. En 2002, les personnes de 25 à 34 ans ont consacré trois fois plus de temps à la formation en cours d'emploi que celles de 55 à 64 ans (190 heures contre 60). Cela semble sensé, étant donné que les employés plus âgés ont plus de temps pour accumuler non seulement une expérience de travail générale, mais aussi des compétences propres à leur emploi. En outre, de nombreux employés plus âgés tendent à réduire leur rythme de travail avant la retraite.

Il existe une autre approche concernant l'intensité de la formation, à savoir diviser les heures de formation en trois catégories à peu près égales : intensité élevée, intensité moyenne et faible intensité (graphique C)⁶. Moins du quart des 55 à 64 ans (21 %) appartenaient à la catégorie la plus élevée (plus de 11 jours) en 2002, contre près de la moitié (47 %) des participants plus jeunes.

La formation diffère selon l'âge

Les taux de participation des adultes plus âgés et plus jeunes varient selon le type de formation (tableau 3). Pour tous les groupes d'âge, la formation la plus courante est en affaires, gestion et administration publique et domaines connexes (près de 30 %). Les travailleurs plus âgés sont plus susceptibles que les plus jeunes de suivre une formation en mathématiques, en informatique et en sciences de l'information (19 % contre 13 %), ce qui indique peut-être leur plus grand besoin de mettre à jour leurs compétences en informatique. Les travailleurs plus âgés suivent aussi plus de formation en santé, loisirs et éducation physique (22 % contre 15 %). Par ailleurs, une proportion plus grande de participants plus jeunes ont déclaré suivre des cours dans le domaine des relations interpersonnelles au travail et d'initiation aux loisirs (17 %, contre 11 %).

L'amélioration du rendement est le principal motif de formation quel que soit l'âge

Les travailleurs peuvent avoir de nombreux objectifs lorsqu'ils suivent une formation en cours d'emploi. Le principal objectif de la grande majorité est de mieux faire leur travail (graphique D). Cela est particulièrement vrai chez les travailleurs plus âgés (84 %, contre 71 % chez les employés plus jeunes). Des objectifs différents correspondent à différentes étapes de la carrière. Par exemple, le deuxième plus important objectif pour les participants plus âgés est d'éviter de perdre leur emploi (14 %), tandis que pour les plus jeunes, il s'agit de trouver un emploi ou d'en changer (33 %). Si l'augmentation du revenu est le troisième objectif

Tableau 3 Taux de participation aux activités de formation

Âge	25 à 64	25 à 34	35 à 44	45 à 54	55 à 64
	%				
Affaires, gestion et administration publique	30,4	27,4	32,0	32,4	29,6
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	16,0	12,7	15,5	19,6	18,5
Santé, loisirs et sport	15,5	14,9	13,6	16,0	22,3
Perfectionnement personnel et loisirs	15,4	16,6	16,2	14,4	11,0
Architecture et génie	14,2	14,9	15,0	12,2	14,6

Nota : Les participants pouvaient déclarer plus d'une activité de formation.
Source : Statistique Canada, Enquête sur l'éducation et la formation des adultes, 2003

en importance pour les deux groupes, ce dernier est beaucoup plus important pour les 25 à 34 ans, étant indiqué par près de 3 sur 10 d'entre eux, contre 1 travailleur sur 10 âgés de 55 à 64 ans.

Dans une large mesure, les objectifs de formation énoncés et les résultats correspondent, particulièrement chez les participants plus âgés. Par exemple, 91 % des 55 à 64 ans qui souhaitent mieux faire leur travail atteignent cet objectif, contre 86 % des 25 à 34 ans. Chez les participants plus âgés, la formation semble comporter des avantages légèrement supérieurs quant aux objectifs financiers et à la stabilité d'emploi. Par exemple, plus de la moitié des 55 à 64 ans qui souhaitent augmenter leur revenu se disent satisfaits, contre 40 % des 25 à 34 ans. Pour ceux dont l'objectif est de conserver leur emploi, 79 % des plus âgés y parviennent, contre 68 % des plus jeunes.

Le soutien de l'employeur est plus grand pour les cours que pour les programmes

Au total, 7 adultes occupés sur 10 ayant suivi une formation en cours d'emploi en 2002 ont reçu quelque forme de soutien de leur employeur (voir *Source des données et définitions*). Un programme de formation nécessite un plus grand investissement de la part de l'employeur que de simples cours, ce qui peut se répercuter sur le niveau de soutien. On peut suivre un cours dans un délai relativement court, tandis qu'un programme dure généralement plus longtemps et coûte plus cher. En outre, le coût de remplacement d'un employé absent du travail est beaucoup plus faible dans le cas d'un cours. En fait, le soutien de l'employeur est beaucoup plus grand pour les cours (76 %) que pour les programmes (47 %). Toutefois, le soutien accordé aux employés suivant des cours liés à leur travail est significativement plus faible chez les 55 à 64 ans (68 %) que chez les 25 à 34 ans (78 %).

Pour établir dans quelle mesure certains facteurs sont liés au soutien de l'employeur, on a procédé à une régression logistique pour les employés de 25 à 64 ans ayant suivi une formation en 2002. Le modèle final repose sur l'âge, le niveau

de scolarité, le revenu du ménage, la profession, l'ancienneté (durée d'occupation de l'emploi), l'adhésion syndicale et l'horaire de travail (temps plein ou temps partiel).

Les employés plus âgés et ceux ayant fait des études universitaires sont moins susceptibles de recevoir le soutien de l'employeur pour la formation

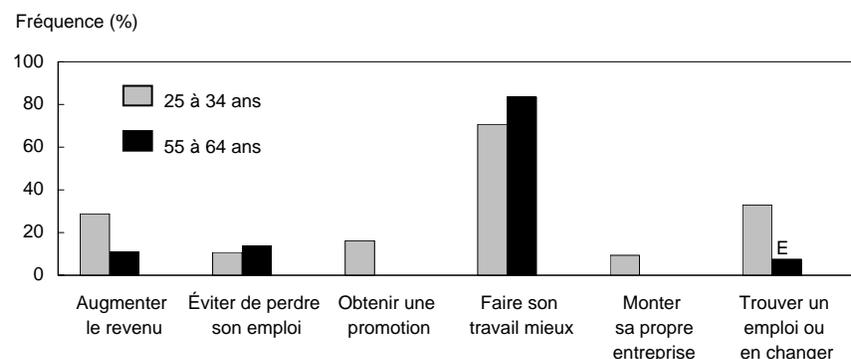
Par rapport au groupe de référence (35 à 44 ans), les chances de recevoir le soutien de l'employeur pour la formation sont significativement plus faibles (0,7) pour les employés plus âgés (45 à 54 ans et 55 à 64 ans), tandis que les employés plus jeunes (25 à 34 ans) sont aussi susceptibles de recevoir du soutien (tableau 4).

Les employés ayant un niveau universitaire sont beaucoup moins susceptibles de recevoir du soutien (0,7) que ceux ayant fait des études postsecondaires partielles non universitaires.

Les chances de soutien de l'employeur diminuent avec un revenu bas et augmentent avec un revenu élevé

Les employés au revenu le plus faible (moins de 30 000 \$) ont déclaré avoir reçu le moins de soutien de leur employeur. Le revenu du ménage intervient de deux façons : le faible revenu (moins de 30 000 \$), par rapport au revenu intermédiaire (30 000 \$ à 59 999 \$), réduit de moitié presque (0,6) les chances d'avoir le

Graphique D Tous les participants, quelque soit leur âge, ont comme principal motif la volonté de mieux faire leur travail.



Source : Statistique Canada, Enquête sur l'éducation et la formation des adultes, 2003

Tableau 4 Facteurs liés à la formation soutenue par l'employeur

	Soutien de l'employeur	Probabilité
	%	
Âge		
25 à 34	69,9	1,0
35 à 44 (réf.)	74,7	1,0
45 à 54	72,6	0,7*
55 à 64	68,0	0,7
Scolarité		
Diplôme d'études secondaires ou moins	72,3	1,2
Postsecondaire, non universitaire (réf.)	72,6	1,0
Universitaire	71,0	0,7**
Revenu du ménage		
Moins de 30 000 \$	52,3	0,6**
30 000 \$ à 59 999 \$ (réf.)	72,3	1,0
60 000 \$ et plus	78,3	1,4**
Profession		
Postes professionnels et de gestion	75,4	1,3
Postes de bureau, vente, services (réf.)	67,6	1,0
Cols bleus	69,4	0,9
Durée d'occupation d'emploi		
Un an ou moins	55,3	0,5**
1 à moins de 5 ans (réf.)	75,9	1,0
5 à moins de 20 ans	76,6	0,9
20 ans et plus	80,8	1,1
Adhésion syndicale		
Syndiqués	85,7	3,8**
Non syndiqués (réf.)	81,0	1,0
Horaire de travail		
Temps plein	76,8	2,7**
Temps partiel (réf.)	55,9	1,0

* Significativement différent du groupe de référence au niveau de 5 %.

** Significativement différent du groupe de référence au niveau de 1 %.

Nota : Probabilité relativement au groupe de référence (réf.)

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'éducation et la formation des adultes, 2003

soutien de l'employeur. Par contre, ces chances sont presque 1,5 fois plus élevées avec un revenu élevé (60 000 \$ ou plus).

Le soutien de l'employeur est lié au travail à temps plein et à l'adhésion syndicale

Des chances plus élevées de soutien de l'employeur à la formation sont généralement liées à une plus longue ancienneté. Les employés comptant un an d'ancienneté au plus ont la moitié de ces chances par rapport à ceux ayant une plus longue ancienneté (plus d'un an et moins de cinq ans).

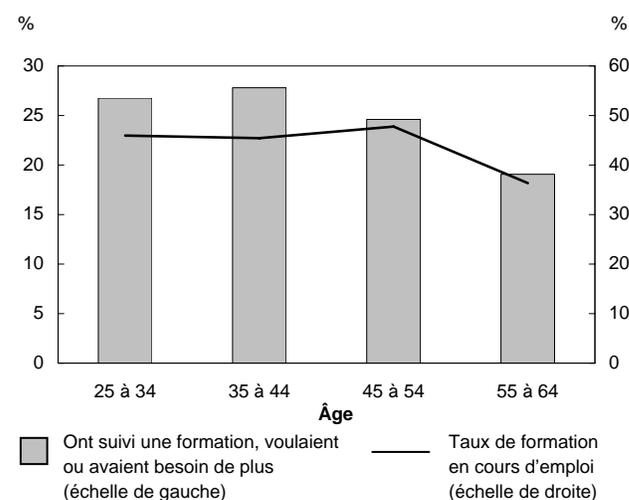
De toute évidence, l'horaire de travail fait aussi une différence. Les employeurs ont tendance à préférer les employés à temps plein lorsqu'il s'agit de soutenir la formation. Ces derniers ont plus de deux fois et demie de chances d'avoir le soutien de l'employeur que ceux travaillant à temps partiel. La différence n'est guère surprenante. Un employé à temps partiel a moins de temps à consacrer à la formation. Les employeurs peuvent aussi se préoccuper du maintien en poste des employés à temps partiel et donc hésiter à investir dans la formation.

La probabilité de recevoir le soutien de l'employeur pour la formation est 3,8 fois plus élevée chez les travailleurs syndiqués que les travailleurs non syndiqués. Cela confirme l'idée selon laquelle les syndicats peuvent avoir une influence indirecte sur l'incidence de la formation en encourageant le soutien de l'employeur (Gilbert, 2003).

Les travailleurs jeunes et âgés rencontrent les mêmes obstacles à la formation

Les obstacles à la formation en cours d'emploi peuvent être situationnels (trop occupés), institutionnels (frais de scolarité ou horaire inopportun) ou liés à

Graphique E Le taux de formation en cours d'emploi par âge est relativement stable chez ceux qui veulent ou ont besoin de plus de formation.



Source : Statistique Canada, Enquête sur l'éducation et la formation des adultes, 2003

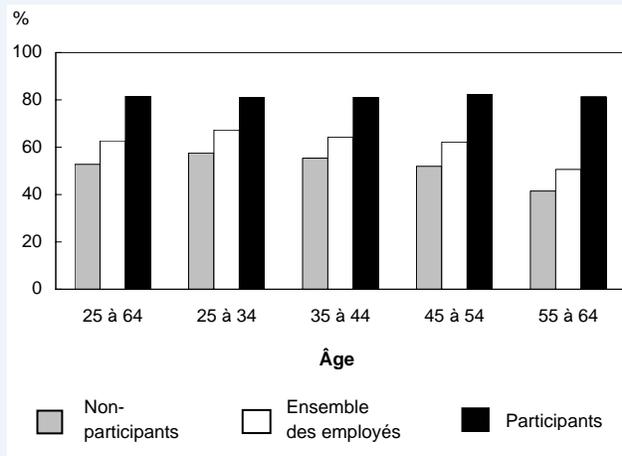
Le taux d'autodidactie est plus élevé chez ceux qui suivent une formation régulière en cours d'emploi

Les cours ou programmes en bonne et due forme ne sont pas les seuls moyens de formation. Une autre option est l'autodidactie ou la formation informelle, qui peut prendre différentes formes (voir *Source des données et définitions*). On a demandé aux travailleurs de citer environ cinq activités d'autodidactie : consulter quelqu'un, utiliser Internet ou un logiciel informatique, observer quelqu'un exécuter une tâche, consulter des livres, des manuels ou d'autres documents, et se perfectionner par soi-même au moyen de différentes méthodes.

Près des deux tiers (63 %) des employés adultes ont participé à une forme quelconque d'autodidactie en 2002 (graphique F). Comme c'est le cas pour la formation régulière, l'autodidactie a tendance à être moins courante chez les travailleurs plus âgés, étant citée par un peu plus de la moitié des 55 à 64 ans, contre les deux tiers des 25 à 34 ans. Les participants à la formation affichent des taux d'autodidactie nettement plus élevés que les non-participants de tous les groupes d'âge (82 %, contre 53 % dans l'ensemble). Parmi les non-participants, les 55 à 64 ans affichent un taux plus faible (42 %) que les 25 à 34 ans (58 %).

Plus des deux tiers des participants à la formation ont consulté des livres ou des manuels, ou se sont perfectionnés par eux-mêmes au moyen de différentes méthodes. Les personnes plus âgées suivant une formation sont moins susceptibles que celles de 25 à 34 ans d'observer quelqu'un exécuter une tâche (35 %, contre 45 %). La recherche de conseils est aussi moins répandue chez les plus âgés (38 %, contre 51 %). Les participants plus jeunes

L'apprentissage autonome par âge



Source : Statistique Canada, Enquête sur l'éducation et la formation des adultes, 2003

et plus âgés sont tout aussi susceptibles d'utiliser Internet, de consulter des livres et des manuels et de se perfectionner par eux-mêmes. Toutefois, ceux âgés de 55 à 64 ans ont déclaré des niveaux de participation plus faibles à tous les types d'autodidactie.

l'attitude (opinions personnelles de la formation) (Cross, 1981). L'EEFA de 2003 portait uniquement sur les obstacles situationnels et institutionnels.

Parmi les participants à la formation qui n'ont pas suivi la formation supplémentaire qu'ils voulaient ou devaient suivre en 2002, les taux de formation sont similaires pour les trois groupes les plus jeunes (46 % à 48 %) (graphique E). Si le taux de formation est plus élevé chez les 55 à 64 ans ayant des besoins de formation non comblés (36 %) que chez l'ensemble des participants de 55 à 64 ans (23 %), il est inférieur à celui des autres groupes d'âge. Les participants plus âgés ne semblent pas se sentir traités injustement quant à la formation professionnelle. En fait, la proportion de participants de 25 à 34 ans estimant avoir des besoins de formation non comblés est plus élevée (27 %, contre 19 %).

Parmi les personnes qui voulaient ou devaient suivre plus de formation mais qui n'en n'ont pas reçu, les dépenses étaient la raison la plus couramment citée, présentant un problème pour le tiers des 55 à 64 ans et

près de la moitié des participants plus jeunes. Le deuxième obstacle était le fait d'être trop occupé au travail, et a été cité par près du tiers des groupes les plus jeunes et les plus âgés. Ces deux obstacles étaient aussi les plus importants en 1997⁷. Le troisième obstacle, à savoir l'horaire inopportun, était tout aussi important, à la fois pour les participants plus âgés et plus jeunes, plus du tiers de chaque groupe invoquant cette raison.

Conclusion

En 2002, les travailleurs plus âgés (55 à 64 ans) étaient moins nombreux à suivre une formation régulière en cours d'emploi que les travailleurs plus jeunes (25 à 34 ans). Parmi les explications possibles du taux plus faible chez les travailleurs plus âgés figure l'hypothèse du « rendement de l'investissement », née dans le contexte économique des années 1960. Selon cette hypothèse, la scolarité et la formation peuvent être considérées comme un investissement dans le capital humain (Becker, 1962), ce qui fait que la formation à

un âge plus avancé peut ne pas produire le même rendement qu'à un âge plus précoce en raison de la période plus courte pendant laquelle le rendement peut être obtenu.

Parmi les autres raisons figure le fait que les employés plus âgés n'ont tout simplement pas la confiance nécessaire pour entreprendre des activités de formation, en raison des attitudes négatives ou des stéréotypes à leur endroit et au sujet de leur capacité d'acquérir de nouvelles compétences (Maurer, 2001). Une autre possibilité, toutefois, est que les travailleurs plus âgés ne voient pas la valeur de l'investissement de temps dans la formation, étant donné qu'ils doivent bientôt quitter le marché du travail.

Néanmoins, un plus grand nombre d'employés plus âgés ont suivi une formation en cours d'emploi qu'en 1997, et ils en ont suivi davantage. Les personnes plus âgées suivant une formation ont augmenté de près de 40 % leur nombre d'heures de formation entre 1997 et 2002 (Peters, 2004).

Une scolarité plus élevée semble prédisposer les employés à suivre une formation. L'avantage que représente la scolarité tient peut-être en partie au genre d'emploi qu'occupent les employés et qui est principalement le résultat de leur scolarité. Par exemple, une enquête sur la mobilité des travailleurs peu rémunérés a établi que ceux ayant fait des études universitaires étaient plus susceptibles d'avoir un emploi mieux rémunéré après cinq ans que ceux ayant fait des études secondaires tout au plus (Janz, 2004). Une proportion plus élevée d'adultes plus âgés pourraient bien suivre une formation en cours d'emploi à l'avenir, la génération du baby-boom ayant généralement des niveaux de scolarité plus élevés que les générations précédentes.

Un revenu du ménage plus élevé, le fait de travailler dans le secteur public et le fait de travailler dans une grande entreprise augmentent les taux de formation tant pour les employés plus jeunes que pour les plus âgés. En outre, la profession fait une différence pour les plus jeunes, les professionnels et les gestionnaires étant plus susceptibles de suivre une formation en cours d'emploi. Le fait d'être une femme, de travailler à temps plein et de travailler dans le secteur des services augmente la probabilité de suivre une formation pour les travailleurs plus âgés.

Pour la plupart des participants, l'amélioration du rendement de travail est le principal objectif de la formation. En outre, tant les participants plus jeunes que les

participants plus âgés souhaitent augmenter leurs revenus. Toutefois, les participants plus âgés sont davantage préoccupés par le maintien de leur emploi, tandis que les plus jeunes souhaitent davantage trouver un emploi ou en changer. La majorité des participants plus jeunes et plus âgés qui souhaitent améliorer leur rendement au travail y parviennent.

Près des trois-quarts de ceux ayant suivi une formation en 2002 ont reçu le soutien de leur employeur (72 %). Du fait de l'importance croissante de l'apprentissage continu, le soutien de l'employeur peut être un incitatif important, surtout pour les employés plus âgés. Toutefois, ces derniers semblent être désavantagés par rapport aux employés plus jeunes. Il est difficile de dire si cela est dû à une attitude négative de la part de l'employeur ou à la réticence des employés plus âgés à suivre une formation. Par exemple, la proportion de participants âgés de 25 à 34 ans qui ont déclaré des besoins de formation non comblés est significativement plus élevée que chez leurs homologues de 55 à 64 ans. Cela semble indiquer que les participants plus âgés sont satisfaits de leurs possibilités de formation.

La scolarité, le revenu du ménage, l'ancienneté, l'horaire de travail et l'adhésion syndicale ont aussi un effet sur le soutien de l'employeur. Les employés ayant fait des études universitaires sont moins susceptibles de recevoir du soutien que ceux n'ayant fait que des études postsecondaires partielles (non universitaires). Un revenu du ménage plus faible est aussi lié à une probabilité réduite d'obtenir le soutien de l'employeur. Par contre, les employés ayant plus d'ancienneté ont plus tendance à recevoir du soutien pour leur formation, tout comme les employés à temps plein et les employés syndiqués.

De toute évidence, les possibilités de formation ne sont pas réparties de manière égale. Les plus jeunes et plus scolarisés, par exemple, ont tendance à afficher des taux de participation plus élevés. Mais ceux qui sont désavantagés en matière de scolarité et ont la possibilité de suivre une formation en tirent probablement plus d'avantages. En effet, si les personnes les moins scolarisées sont moins susceptibles de suivre une formation, elles sont les plus susceptibles d'en profiter (Myers et Myles, 2005).⁸

■ Notes

1 Les variables ne comportant pas de lien significatif avec la probabilité de suivre une formation en cours d'emploi, comme l'état matrimonial et l'adhésion syndicale, ont été omises.

2 Ces résultats correspondent à ceux d'autres enquêtes. Par exemple, l'Enquête sur le milieu de travail et les employés de 2001 a révélé un lien similaire entre le niveau de scolarité et la participation à la formation, que ce soit en classe ou en cours d'emploi (Leckie et coll., 2001).

3 Le lien entre la scolarité et la formation a été établi ailleurs. Par exemple, voir OCDE (2003), de Broucker (1997), Tuijnman et Boudard (2001), Statistique Canada (2001).

4 Le revenu du ménage a été utilisé plutôt que les gains individuels étant donné que la décision de suivre une formation peut être une décision de couple. En outre, un modèle précédant basé sur les gains a donné des résultats similaires, excepté quelques différences : un renversement de la tendance de la signification par province et aussi par secteur, qui n'était pas un facteur significatif pour les 55 à 64 ans ayant des gains dans le modèle. Le revenu du ménage a été réparti en trois catégories : faible (moins de 30 000 \$), intermédiaire (30 000 \$ à 59 999 \$) et élevé (60 000 \$ ou plus).

5 La comparabilité des données entre 1997 et 2002 peut être affectée par les différences dans la façon dont les répondants ont rendu compte de leurs activités de formation en cours d'emploi. Pour en savoir plus, voir Peters, 2004.

6 Ceux de la catégorie la plus faible ont suivi entre 1 et 20 heures de formation (au plus trois jours), ceux de la catégorie intermédiaire, entre 21 et 65 heures (de 3 à 11 jours), et ceux de la catégorie la plus élevée, plus de 65 heures (de 11 à 260 jours), sur la base d'une journée de formation de 6 heures.

7 Sussman (2002) a inclus à la fois les participants et les non-participants mais exclu les étudiants à temps plein. La présente étude, toutefois, comprend les participants, mais exclut les non-participants, et comprend les étudiants à temps plein qui ont travaillé à un moment donné en 2002. En outre, la question concernant la formation en cours d'emploi en 1997 était axée sur les besoins, alors que celle de 2002 était axée à la fois sur les besoins et les souhaits en matière de formation.

8 Cette conclusion est fondée sur les résultats positifs autodéclarés de la formation.

■ Documents consultés

BECKER, Gary S. 1962. « Investment in human capital: A theoretical analysis », *Journal of Political Economy*, vol. 70, n° 5, 2^e partie, p. 9 à 49.

BÉLANGER, Paul et Albert TUIJNMAN. 1997. « The 'silent explosion' of adult learning », dans *New Patterns of Adult Learning: A Six-country Comparative Study*, publié sous la direction de Paul Bélanger et Albert Tuijnman, p. 1 à 16, Elsevier Science Ltd., New York.

DE BROUCKER, Patrice. 1997. « Éducation et formation liées à l'emploi : qui y a accès? », *Revue trimestrielle de l'éducation*, produit n° 81-003-XIB au catalogue de Statistique Canada, vol. 4, n° 1, p. 7 et 10 à 31, <http://www.statcan.ca/francais/freepub/81-003-XIB/0019781-003-XIB.pdf> (site consulté le 26 septembre 2006).

CROSS, K. Patricia. 1981. « Why adults participate — and why not », 4^e chapitre, dans *Adults as Learners*, p. 81 à 108, Jossey-Bass, San Francisco/London.

GILBERT, Lucie. 2003. « Les syndicats et la formation : une étude fondée sur l'Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes », *Revue trimestrielle de l'éducation*, produit n° 81-003-XIE au catalogue de Statistique Canada, vol. 9, n° 1, p. 21 à 37, <http://www.statcan.ca/francais/freepub/81-003-XIF/0010281-003-XIF.pdf> (site consulté le 27 septembre 2006).

JANZ, Teresa. 2004. *Les emplois peu rémunérés et l'ascension professionnelle : un examen approfondi des travailleurs à temps plein, toute l'année*, produit n° 75-F0002-MIE2004009 au catalogue de Statistique Canada, Série de documents de recherche sur le revenu, n° 9, 26 p., Ottawa (Ontario), <http://www.statcan.ca/francais/research/75F0002MIF/75F0002MIF2004009.pdf> (site consulté le 27 septembre 2006).

LECKIE, Norm, André LÉONARD, Julie TURCOTTE et David WALLACE. 2001. *Pratiques de ressources humaines : perspectives des employeurs et des employés*, produit n° 71-584-MIE2001001 au catalogue de Statistique Canada, La série sur le milieu de travail en évolution, n° 1, 85 p., Ottawa (Ontario), <http://www.statcan.ca/francais/freepub/71-584-MIF/71-584-MIF2001001.pdf> (site consulté le 27 septembre 2006).

MAURER, Todd J. 2001. « Career-relevant learning and development, worker age, and beliefs about self-efficacy for development », *Journal of Management*, vol. 27, p. 123 à 140.

MORISSETTE, René, Grant SCHELLENBERG et Cynthia SILVER. 2004. « Inciter les travailleurs âgés à rester au poste », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XIE au catalogue de Statistique Canada, vol. 5, n° 10, Ottawa (Ontario), http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/11004/high-2_f.htm (site consulté le 27 septembre 2006).

MYERS, Karen et John MYLES. 2005. *Self-assessed returns to adult education: Life-long learning and the educationally disadvantaged*, rapport de recherche W/35, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (inc.), 40 p., (Ottawa (Ontario)).

ORGANISATION POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). 2003. *Beyond Rhetoric: Adult Learning Policies and Practices*, 253 p., OCDE, Paris.

PETERS, Valerie. 2004. *Travail et formation : premiers résultats de l'Enquête sur l'éducation et la formation des adultes de 2003*, produit n° 81-595-MIE2004015 au catalogue de Statistique Canada, Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, document de recherche, n° 15, Statistique Canada et Ressources Humaines et Développement des compétences Canada, 63 p., Ottawa (Ontario), <http://www.statcan.ca/francais/research/81-595-MIF/81-595-MIF2004015.pdf> (site consulté le 27 septembre 2006).

STATISTIQUE CANADA ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA. 2001. *Un rapport sur l'éducation et formation des adultes au Canada : apprentissage et réussite*, produit n° 81-586-XIE au catalogue de Statistique Canada, 104 p., Ottawa (Ontario), <http://www.statcan.ca/francais/freepub/81-586-XIF/81-586-XIF1998001.pdf> (site consulté le 27 septembre 2006).

SUSSMAN, Deborah. 2002. « Obstacles à la formation liée à l'emploi », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XIE au catalogue de Statistique Canada, vol. 3, n° 3, Ottawa (Ontario), <http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/0030275-001-XIF.html> (site consulté le 27 septembre 2006).

TUIJNMAN, Albert et Emmanuel BOUDARD. 2001. *La participation à l'éducation des adultes en Amérique du Nord : perspectives internationales*, produit n° 89-574-XIE au catalogue de Statistique Canada, 82 p., Ottawa (Ontario), <http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-574-XIF/89-574-XIF1998001.pdf> (site consulté le 27 septembre 2006).